

2013
2014

guide

municipal
et associatif



Connaître la commune

Vivre dans la commune

Le guide des associations



www.
la ville du bois.fr



Hôtel de ville

Place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49
www.lavilledubois.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi :
8h30 - 12h
14h30 - 17h30
Mercredi et samedi :
8h30 - 12h15

www.lavilledubois.fr





Madame, Monsieur,

Cette nouvelle édition du guide municipal me permet de vous communiquer diverses informations relatives aux associations et au fonctionnement de nos services publics, ainsi que des renseignements généraux d'ordre pratique.

Les tarifs publics y ont été mis à jour et seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2014, à l'issue de la prise en compte par nos services des éléments permettant le calcul de votre quotient familial.

Vous trouverez également dans ce guide municipal et associatif les renseignements nécessaires à vos démarches. N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos suggestions pour, si nécessaire, en améliorer à la fois le contenu et la présentation de la prochaine édition.

Je vous souhaite une bonne rentrée et une très bonne reprise de vos activités associatives.

Cordialement.

Votre maire,
Jean-Pierre Meur

Guide municipal et associatif

Edition annuelle - Août 2013

Tirage : 3 500 exemplaires

Editeur : Mairie

Place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

www.lavilledubois.fr

Directeur de publication :

Jean-Pierre Meur

Co-directrice : Régine Donneger

Rédactrice en chef :

Sylvie Macquet

Service Communication

Tél. : 01 64 49 55 38

communication@lavilledubois.fr

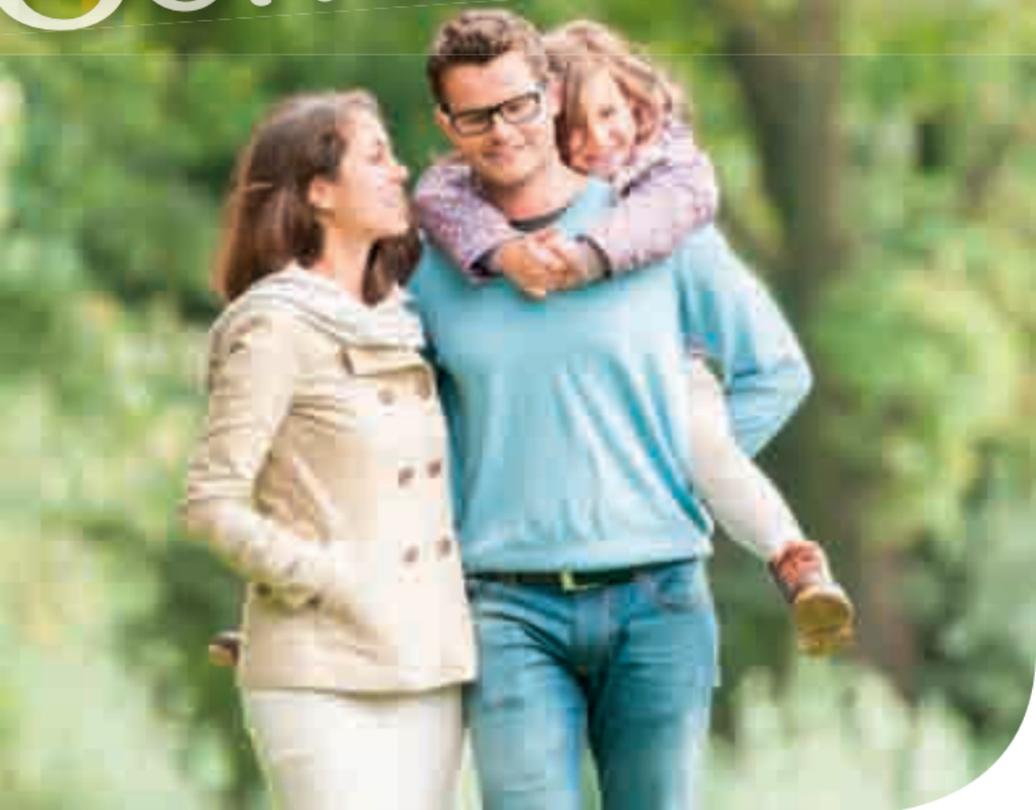
Photos : José Vinales, Sylvie Macquet et autres contributeurs

Conception : Emendo

Impression :

Rouget Communication

Sommaire



Connaître la commune

Le conseil municipal8

Présentation de la commune10

Histoire.....	11
Tourisme	11
Urbanisme.....	12
Espaces verts	13
Cimetière.....	13
Jumelage.....	14

Les missions de la commune15

Compétences propres.....	16
Compétences mutualisées.....	16

Les services municipaux20

Accueil et état civil	21
Services Techniques.....	21
Service Urbanisme	22
Service Educatif.....	23
Service Petite enfance.....	23
Centre Communal d'Action Sociale.....	24
Police municipale	24
Service Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative	24
Service Communication	25
Services administratifs	26
La direction.....	26
Service Finances, Comptabilité et Marchés publics	26
Service des Ressources Humaines	26
Secrétariat du Maire.....	26

Vivre dans la commune

Administration.....28

Gérer ses démarches administratives	29
Etat civil	29
Elections	31
Etrangers	31
Urbanisme	31

Vie quotidienne32

Se déplacer	33
Transports en commun	33
Circulation	34
Stationnement.....	34
Gérer ses ordures ménagères.....	35
Planning de la collecte.....	35
Quand sortir les conteneurs ?	35
Où se procurer les bacs ?	35
Autres déchets	37
Déchèterie.....	38
Vivre ensemble	39
Avis aux promeneurs des bois	39
Occupation du domaine public.....	39
Bruit.....	39
Entretien des propriétés	40
Animaux	40
Faire ses courses.....	40
S'informer	41

Logement.....42

Se loger.....	43
Bien se renseigner avant tout achat	43
Effectuer une demande de logement aidé.....	43

Faire des travaux chez soi	44
Réalisations techniques.....	44
Demandes d'autorisation d'urbanisme	44
S'absenter.....	46
Tranquillité vacances	46
Prévention des cambriolages	46

Solidarité.....47

Bénéficiaire d'aides.....	48
Les seniors	50
Prévention	50
Services et accompagnement	50

Enfance et jeunesse52

Petite enfance	53
RAM communal	53
Multi-accueil "Les Ecureuils du Bois"	54
Accueil parents-enfants "1 2 3 Soleil"	55
Accompagnement des familles.....	55
Enfance	57
Ecoles	57
Inscription scolaire	58
Transport scolaire.....	58
Restauration scolaire	59
Accueils loisirs	59
Tarif des prestations	61
Jeunesse	62
Le Micado	62
Etablissements scolaires	63
Ecoute et aide.....	63

Emploi64

Point emploi.....	65
Création d'entreprise.....	66
La mairie recrute.....	66

Loisirs.....67

Temps forts sur la ville.....	68
Equipements et espaces publics.....	69

L'école municipale de musique et de danse.....	70
La bibliothèque municipale Constantin Andréou.....	72
Activités pour les seniors.....	73
Piscine.....	73
Théâtre.....	73

Le guide des associations

Index par discipline.....	74	Sport.....	80
Culture.....	76	Solidarité et citoyenneté.....	86

Bloc notes

Numéros utiles.....	91
Plan de la ville.....	96



Connaître la **commune**



Le conseil municipal	8
Présentation de la commune ..	10
Les missions de la commune ..	15
Les services municipaux	20



Le conseil

Maire



Jean-Pierre Meur
Maire

Maires adjoints



Marcel Brun
Finances et transports



Anne Berchon
Solidarité famille et petite enfance



Martine Peureux
Culture, associations, manifestations et jumelages



Frédéric Delattre
Scolaire et accueils de loisirs



Monique Vinales
Cadre de vie, sécurité et civisme



José Vinales
Nouvelles technologies



Michel Charlot
Travaux, urbanisme et sécurité des bâtiments



Marie-Claude Mortier
Jeunesse et sports

Conseillers municipaux délégués



Marie-Madeleine Prével
Solidarité



Maurice Bourdy
Manifestations locales



Christelle Derchain
Culture et associations culturelles



Jacky Carré
Urbanisme social



municipal

Conseillers municipaux



Annie Perez



Noëlle Michard



Jean-Paul
Le Duigou



Nicole Lebon



Francis Billard



Nathalie Onillon



Mohamed Ossen



Eliane Ciret



Guy Jousse



Claude Thiroux



Micheline
Gesbert



Patrick
Guymard



Véronique
Pujol



Jean-Paul
Mirotes



Christian
Kidscheid



Sieglinde
Boch

**Les élus reçoivent les Urbisylvains
sur rendez-vous : 01 64 49 59 49**

DÉPUTÉE

**Nathalie Kosciusko-Morizet, députée de l'Essonne,
reçoit sur rendez-vous à Longpont-sur-Orge
(27 rue du docteur Darier). Permanences sans rendez-vous
à Longjumeau et à Montlhéry. Contacter le 01 69 01 96 05.**



Présentation de la commune

La Ville du Bois est située dans le nord de l'Essonne, à 20 kilomètres de Paris, en bordure de la RN 20 :

- *au centre d'un triangle formé par les voies rapides A6, A10 et la Francilienne N104 ;*
- *à proximité de l'aéroport d'Orly.*

Carte d'identité

Population :
7 225 habitants
(recensement de 2012)

Superficie :
360 hectares
Relief marqué par 2 buttes culminant à environ 150 mètres

Préfecture : Evry
Sous-préfecture :
Palaiseau
Canton : Montlhéry
Conseil général de l'Essonne : Evry



Histoire

La création du hameau de La Ville du Bois remonte aux X^e-XI^e siècles. Le nom viendrait d'un petit bois que les habitants devaient traverser pour se rendre à l'église de Nozay. En 1467, La Ville du Bois compte 140 habitants, Nozay 75 et Marcoussis 60. La Ville du Bois reste une paroisse annexe de Nozay jusqu'à la révolution, faisant partie du diocèse de la généralité de Paris. Au XVIII^e, une grande partie des terres cultivables de La Ville du Bois est couverte de vignes. A la fin du XIX^e, les vignobles partiellement détruits par le mildiou laissent peu à peu place à une culture maraîchère. Ainsi, au début du XX^e siècle, les 9/10^{es} de la population tirent leurs ressources du travail de la terre et de ses produits. Les habitants sont maraîchers et certains, marchands de fromages. L'accroissement de la population parisienne



dans les années qui suivirent la guerre de 1870 et, par la suite, la nécessité d'acheminer vers les marchés et les halles de la capitale des produits maraîchers, sont à l'origine de la création de la ligne de chemin de fer entre Paris et Arpajon. Ce train, "l'Arpajonnais", qui assure le trafic des marchandises ainsi que le transport des voyageurs, fonctionne de 1894 à 1936.

La Ville du Bois est une commune d'origine rurale qui s'est urbanisée peu à peu sous l'effet de l'extension de la région parisienne.

Tourisme

Le syndicat d'initiative met à la disposition des habitants des brochures, cartes et informations touristiques sur l'Ile-de-France. Il organise des manifestations locales : marché de Noël, Saint-Fiacre, randonnées, "Foulées", brocantes... Il propose à ses adhérents des voyages d'un ou deux jours, des soirées théâtre à Paris, des sorties culturelles. Deux ouvrages, "La Ville du Bois en ce temps-là" et "Les métiers d'antan", permettent de découvrir la commune telle qu'elle était autrefois. Ils ont été réalisés en collaboration avec les anciens de la commune, sous la présidence de Jean Guihou, et sont en vente au Syndicat d'Initiative.

Adhésion : 10 € par an.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

14h30-17h30

Syndicat d'Initiative

4 Grande Rue

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 69 01 19 33

Courriel :

ville-du-bois.otsi@wanadoo.fr

Le programme semestriel est téléchargeable sur www.lavilledubois.fr [Culture > Sorties]





Urbanisme

Le territoire est largement urbanisé sous forme d'habitat pavillonnaire. Le centre ville ancien a gardé son caractère de bourg.

- **Zones boisées** sur le versant nord de la butte des Joncs Marins (bois de la Turaude) et sur le plateau de Nozay (les bois de Saint-Eloi et bois Monsieur).

- **Plusieurs secteurs d'habitat individuel isolé** : maisons de faible hauteur entourées d'un jardin qui constitue l'essentiel de

l'occupation du sol.

- **Secteur plus dense** : le centre ville et le long de la RN 20, dont les fonctions sont aussi plus variées (habitat, commerces, équipements).

- **Deux secteurs d'activités économiques** constitués essentiellement de grandes et moyennes surfaces commerciales situées aux abords de la RN 20, au nord et au sud de la commune.



Le Plan Local d'Urbanisme

Adopté au conseil municipal en 2012, le Plan Local d'Urbanisme précise, sur l'ensemble du territoire communal et sur les dix années à venir, les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipement et de services. La ville souhaite, tout particulièrement, mettre l'accent sur le développement durable, la mixité sociale avec la création de logements aidés, et le développement des activités économiques.



Certains documents sont téléchargeables sur
www.lavilledubois.fr

[Cadre de vie > Urbanisme > Plan Local d'Urbanisme]



Espaces verts

- La **place Beaulieu** est un grand espace vert, très ouvert, qui accueille brocantes, fêtes et autres animations. Elle est située en centre ville.
- Les **bois** couvrent un tiers du territoire communal (117 hectares) : le bois de la Turaude, le bois de Monsieur de Saint Eloi, le bois du Gros Chêne. Ils constituent une ceinture végétale du nord à l'ouest et au sud de la commune et abritent de nombreux sentiers.



- La commune est traversée par un **sentier de randonnée** reliant les bois et qui se rattache au sud avec le GR 111 et au nord avec le GRP Ceinture verte d'Ile-de-France.

Cimetière

Horaires d'ouverture

- Du 1^{er} avril au 31 octobre :
8h30 - 20h
- Du 1^{er} novembre au 31 mars :
9h - 18h



Le règlement du cimetière et l'arrêté correspondant sont téléchargeables sur

www.lavilledubois.fr

[La ville > Découvrir la ville > Services à la population]

Le réaménagement du cimetière

Le cimetière et le columbarium ont été agrandis en 2012. Deux parkings, rue du Gaizon et chemin des Riots, en facilitent l'accès.

Cimetière

Rue du Gaizon
91620 La Ville du Bois



Paroisse Saint Fiacre

Presbytère

15 rue des Cailleboudes

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 69 01 06 41

clairechambon@gmail.com

Internet : www.spml91.fr



Jumelage

L'année 2001 a vu la signature du traité d'amitié entre **La Ville du Bois** et **Tirschenreuth**, commune allemande située en Bavière. Les associations "ECRI" et "Amitié" ont organisé des **rencontres sportives et culturelles**, qui ont permis de resserrer les liens entre les habitants de ces 2 villes.

Il existe aujourd'hui une place "La Ville du Bois" en Bavière, ainsi qu'un panneau indiquant la direction et la distance entre nos 2 villes, soit 893 km ; de même une place dénommée "Tirschenreuth", route de Nozay, a été inaugurée en mars 2006. Une carpe, emblème fétiche de la ville jumelle, décorée par des artistes locaux, a été installée sur la place au nom de La Ville du Bois à Tirschenreuth, événement qui faisait suite à une précédente remise d'une

carpe décorée aux couleurs de la ville bavaroise. Ces échanges ont fait l'objet de festivités auxquelles ont participé de nombreux habitants des deux communes, rassemblés dans les associations respectives de jumelage. Dans ces opérations festives et hautes en couleur, l'hébergement chez l'habitant est de règle. Ville entourée de nombreux étangs et forêts, Tirschenreuth développe un sens de l'hospitalité hors du commun de la part de ses habitants. Cette amitié partagée a connu en 2011 un point culminant pour le **10^e anniversaire du jumelage**, à Tirschenreuth et à La Ville du Bois.

<http://www.stadt-tirschenreuth.de>

<http://www.tircam.de/cam.html>

<http://jumelage.vdb.free.fr>





Les missions de la commune

Quelle que soit leur taille, les communes ont des compétences strictement identiques. Elles ont une vocation générale instituée par la loi du 5 avril 1884 : “Le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune”. Si la commune est l’échelon qui a été le moins concerné par la décentralisation, ses missions ont néanmoins été élargies par la loi du 13 août 2004, dans les domaines de l’urbanisme, des transports, de l’enseignement, de l’action économique, du logement, de l’action sanitaire et sociale et de la culture.*

**La décentralisation est le processus consistant pour l’Etat à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes.*



Compétences propres

État civil, élections

- **Etat civil** : enregistrement des mariages, naissances et décès... : lire en page 29.
- Organisation des **élections**, révision des listes électorales... : lire en page 31.

Éducation

- Construction, entretien et gestion des **crèches, accueils de loisirs...** : lire en page 53.
- Construction et entretien des **écoles** : lire en page 57.

Cadre de vie

- Entretien des **voies communales**, construction et entretien des **équipements publics...** : lire en page 21.
- Gestion des **espaces naturels, déchets** (collecte, traitement), **eau** (distribution, assainissement)... : lire en pages 21 et 35.
- Elaboration et approbation du **plan local d'urbanisme**, délivrance des permis de construire... : lire en pages 12 et 43.

- **Logement social** : lire en page 43.
- **Transports scolaires** : lire en page 58.

Action sociale

- Compétence facultative, en complément de celle du département : lire en page 48.

Sécurité

- Protection de l'ordre public, **police municipale, circulation et stationnement, prévention** de la délinquance... : lire en pages 34 et 46.

Culture

- Gestion des **bibliothèques, conservatoires municipaux**, organisation et financement de **l'enseignement artistique** initial (musique, danse)... : lire en page 68.
- **Gestion des équipements culturels et sportifs, subventions** aux associations... : lire en pages 68 et 76.

Compétences mutualisées

Compétences à l'échelle de l'agglomération



La Ville du Bois fait partie des quatorze communes d'Europ'Essonne. Créée en 2007, la communauté d'agglomération a pour missions de développer et de rendre le territoire encore plus at-

tractif, au travers des différentes compétences telles que les transports, le logement ou encore le très haut débit. Europ'Essonne est également présente dans le syndicat mixte qui a pour objet la requalification de la RN 20 et qui concerne plus particulièrement La Ville du Bois. Europ'Essonne compte 150 000 habitants (INSEE



Compétences mutualisées (suite)

2009), dont 25% ont moins de 20 ans.

Communes d'Europ'Essonne :

Ballainvilliers, Champlan,
Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge,
La Ville du Bois, Linas,
Longjumeau, Marcoussis, Massy,
Montlhéry, Nozay,
Saulx-les-Chartreux,
Villebon-sur-Yvette et Villejust.

Compétences

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion de l'eau
- Actions sociales
- Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Transports (schéma local de déplacement, parcs de stationnement d'intérêt communautaire, transport de personnes)
- Développement du réseau très haut débit

Les élus de La Ville du Bois délégués intercommunaux

Jean-Pierre Meur, José Vinales,
Anne Berchon, Marcel Brun

Europ'Essonne

Président : Vincent Delahaye

30 avenue Carnot

91300 Massy

Tél. : 01 803 802 30

Courriel :

contact@europessonne.fr

www.europessonne.fr

.....

Ordures ménagères



Les ordures ménagères sont gérées par le Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry.

Le SIRM existe depuis 1973 et regroupe quatre communes : La Ville du Bois, Ballainvilliers, Linas et Montlhéry. La filière des ordures ménagères comprend la collecte en porte à porte, l'incinération pour les déchets, le tri (papiers-journaux, plastique, verre, acier...) et la valorisation de ces matériaux par les entreprises spécialisées.

Sont missionnés par le SIRM :

- la Sita Ile-de-France pour la collecte,
- le Siom (Syndicat de collecte et de traitement de la vallée de Chevreuse) pour l'élimination des ordures ménagères, syndicat lauréat du trophée Eco-Emballages dans la catégorie "collectivités locales",
- la Semardel pour la valorisation du tri sélectif.

Délégués du SIRM

Titulaires : Jean-Pierre Meur,
Jacky Carré, Jean-Paul Le Duigou
Suppléants : Monique Vinales,
José Vinales, Guy Jousse

SIRM

Tél. : 09 67 00 49 92

.....



Compétences mutualisées (suite)

Piscine intercommunale

Comme les ordures ménagères, la piscine Christine Caron de Montlhéry est gérée par le Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry.

Elle dispose de trois bassins, dont un de 25 mètres.

Piscine intercommunale Christine Caron

Avenue du Téméraire
91310 Montlhéry
Tél. : 01 69 01 22 99



Eaux usées

Les eaux usées sont gérées par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) et le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA).

Le **SIAHVV** a pour missions de construire et de gérer les infrastructures nécessaires au traitement des eaux usées. Il assure également l'aménagement et la réhabilitation de la vallée de l'Yvette, dans le cadre du développement durable (préservation des zones humides).

Délégués du SIAHVV

Délégués titulaires : Jean-Paul Le Duigou, Michel Charlot
Délégués suppléants : Maurice Bourdy, Francis Billard

SIAHVV

1, Route Départementale 118
91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 01 69 31 72 10
Fax : 01 69 31 37 31
www.siahvy.org

Le **SIVOA** a pour missions de construire et gérer les infrastructures nécessaires au traitement des eaux usées. Il assure également l'aménagement et la réhabilitation de la vallée de l'Orge, dans le cadre du développement durable (préservation des zones humides).

Délégués du SIVOA

Délégués titulaires :
Jacky Carré, Michel Charlot
Délégués suppléants :
Maurice Bourdy, Francis Billard

Syndicat de la Vallée de l'Orge

163, route de Fleury
91172 Viry-Châtillon cedex
Tél. : 01 69 12 15 40
Fax : 01 69 45 09 21
www.sivoa.fr

Sécurité et prévention de la délinquance

Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de la route d'Orléans regroupe trois communes soucieuses "de lutter contre l'insécurité et de prévenir la délinquance" (art D.2211-1 du décret du 23 juillet 2007).

Ainsi, il vise à :

- favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés ;
- coordonner les actions de prévention et de sécurité ;
- instaurer un partenariat actif entre ses membres ;



- constituer un lieu de constat, diagnostic, suivi et évaluation des questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le CISPD de la route d'Orléans est constitué des communes de Linas, La Ville du Bois et Montlhéry. Il est présidé par Jean-Pierre Meur, Maire de La Ville du Bois. Monique Vinoles et Marie-Claude Mortier, maires adjointes de La Ville du Bois, sont membres de son conseil.

Il se réunit une fois par an en assemblée plénière, comptant parmi ses membres le préfet, le procureur de la République, le président du conseil général, l'inspecteur d'académie et tous les chefs de services publics concernés par les questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cellule de veille sécurité

> Réunit les chefs des polices municipales, les commandants de gendarmerie et de police nationale ou leurs représentants, les élus sécurité des villes.

> A pour vocation :

- de dresser un bilan du mois écoulé des faits de délinquance constatés par les services des forces publiques ;
- d'échanger sur des informations concernant le domaine de la sécurité ;
- de permettre à terme une observation du déplacement de la délinquance afin de mieux la contrer.

Atelier "vigilance éducative"

> A lieu chaque trimestre scolaire et se décline au niveau communal.

> Traite des questions de prévention de la délinquance juvénile.

> Est composé des chefs d'établissement ou de leurs représentants

(CPE), des polices municipales, des polices ou de la gendarmerie, des CCAS, des clubs de prévention lorsqu'ils existent et de la coordonnatrice du CISPD.

Permanences gratuites

> Permanence juridique par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

> Aide aux victimes par MediaVipp 91.

> Accueil anonyme et gratuit.

Forum intercommunal de sécurité routière

> Regroupe des services des trois communes et a lieu tous les deux ans (le prochain est programmé au printemps 2014).

> Est préparé avec les accueils de loisirs et services jeunesse.

> Prévention et réflexion sur les facteurs et risques d'accidents.

Projets

- *La cellule de veille commerces*
Objectif : créer un réseau entre commerçants (lorsqu'il n'existe pas encore).

- *La cellule de veille bailleurs sociaux*
Échange d'informations et de conseils en matière de sécurité en amont de nouvelles constructions.

- *La cellule de veille transports*
Objectif : fournir une meilleure information aux usagers sur la sécurité dans les transports (législations en vigueur, comportement à tenir dans les cars...) et une meilleure communication avec notamment les polices municipales.

CISPD

Coordonnatrice : Isabelle Larroque

Tél. : 06 62 50 35 76

Courriel : isabelle.larroque@free.fr





Connaitre
la commun



Les services municipaux



Accueil et état civil

Missions

- Répondre aux demandes d'actes d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès).
- Gérer les affaires générales : carte nationale d'identité, recensement militaire, livret de famille.
- Gérer les concessions du cimetière.
- Effectuer les inscriptions sur les listes électorales et leurs mises à jour.

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 - 12h et 14h30 - 17h30
Mercredi, samedi : 8h30 - 12h15

Service Etat civil

Responsable :

Nathalie Canteloup

Mairie - Place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :

etatcivil@lavilledubois.fr

.....

Services Techniques

Missions

> Travaux et gros entretien

Construction et rénovation des bâtiments communaux et de la voirie communale.

> Travaux sur domaine public et gestion du patrimoine communal

- Suivi des gros travaux et des demandes d'interventions techniques qui émanent des riverains, des écoles, des différents établissements ou services municipaux (comme par exemple la gestion technique des manifestations municipales).

- Gestion des relations avec les entreprises qui interviennent sur la commune (entretien voirie, éclairage public, électricité, eau, nettoyage des rues...).
- Gestion des assurances.
- Petit entretien bâtiment, voirie, espaces verts. Logistique technique des fêtes et cérémonies.
- Relais auprès des structures intercommunales ou des prestataires pour les compétences qui leur sont transférées (comme l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères...).
- Lancement ou suivi de certaines études, telles que le SIG (système d'information géographique communautaire, la zone d'activités d'intérêt communautaire (Carrefour-Truffaut), la signalétique, le règlement de publicité, les liaisons douces, les trames bleues et vertes, le très haut débit, le syndicat mixte RN 20...

> Environnement

- *Entretien des bois.* Des diagnostics forestiers permettent de sécuriser les bois :
 - le bois de la Turaude a fait l'objet en 2009 d'un diagnostic, un programme d'intervention a été établi ;
 - un autre diagnostic a été réalisé en 2010 sur la propriété communale Schneershon, très boisée, située rue des Joncs Marins. Fin 2012, environ 180 arbres morts et plus de 300 feuillus ont été abattus.
 - Chaque année, un nettoyage des bois a lieu dans le cadre de l'opération "Essonne verte, Essonne propre".
- *Procédés écologiques.* Nettoyage du bac à sable, place Beaulieu, à l'aide de procédés écologiques.
- *Limitation d'émissions de CO2*
Entretien des bâtiments communaux, en privilégiant les solutions "durables" et peu énergivores.



• *Assainissement non collectif.* En juin 2010, le conseil municipal a décidé de créer un service public d'assainissement non collectif et de confier cette gestion au SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette). Les redevances s'élèvent à 135 € HT pour le contrôle des installations neuves (conception et réalisation), 100 € HT pour le diagnostic de l'existant et 80 € HT pour le contrôle des systèmes existants.

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h45 - 11h45 et 13h30 - 17h15
Mercredi, samedi : 8h45 - 11h45

Direction des Services Techniques

Responsable : Thierry Rieux
20 rue Ambroise Paré
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 56 80
Fax : 01 64 49 56 89
Courriel :
techniques.accueil@lavedubois.fr
Courriers à adresser à :
Direction des Services Techniques
Mairie - Place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois

Service Urbanisme

Missions

Informations relatives au droit des sols : cadastre, projets de construction ou de modification, règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme.

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h45 - 11h45 et 13h30 - 17h15
Samedi : 8h45 - 11h45
Mercredi : uniquement sur rendez-vous

Service Urbanisme

Responsable : Ruth Bendavid
20 rue Ambroise Paré
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 56 80
Fax : 01 64 49 56 89
Courriel : urba@lavedubois.fr

Courriers à adresser à :

Service Urbanisme
Mairie - Place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois





Service Educatif

Missions

- Accueillir et informer les administrés sur les structures éducatives de la commune.
- Gérer les structures éducatives (écoles, centres de loisirs, cantines scolaires...).
- Etre le relais entre les différents partenaires institutionnels et les parents.

Horaires d'accueil du public (hors vacances scolaires)

Lundi, mardi, jeudi : 8h15 - 12h
et 14h30 - 17h45

Mercredi : 9h - 12h

Vendredi : 8h15 - 12h
et 14h30 - 17h30

Service Educatif

Responsable : Cyril Caulay
Mairie - Place du G^{al} de Gaulle
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 45
Fax : 01 64 49 59 48
Courriel :
educatif@lavilledubois.fr



Service Petite enfance

Missions

- Informer et orienter les familles et les accompagner dans leur choix du mode de garde.
- Garantir une qualité d'accueil par le travail en réseau avec les parents, les partenaires institutionnels et les professionnels du secteur petite enfance, social et éducatif.
- Intervenir en cas d'urgence.
- Mettre en œuvre et soutenir les actions petite enfance.
- Accompagner les professionnels du secteur petite enfance.

Horaires d'accueil du public

Permanence sur rendez-vous de la responsable du service, le mardi de 18h à 20h, au 23 rue du Grand Noyer.

Service Petite enfance

Responsable : Chrystelle Noirot
Mairie - 23 rue du Grand Noyer
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 45
Fax : 01 64 49 59 48
Courriel :
petiteenfance@lavilledubois.fr



Centre Communal d'Action Sociale

Missions

L'action du CCAS vise à soutenir le public dans la résolution de ses difficultés sociales, à développer une dynamique d'insertion favorisant la citoyenneté et la création de lien social et à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi.

Le CCAS a vocation à intervenir au profit de l'ensemble de la population : les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et toute personne en difficulté.

Il est chargé de mettre en œuvre une action sociale globale et des actions spécifiques. Il exerce son action en liaison étroite avec les services et institutions publics et privés.

Horaires d'accueil du public

Sans rendez-vous

Lundi, jeudi : 14h - 17h

Mardi, vendredi :

9h - 12h et 14h - 17h

Mercredi : 9h - 12h

Sur rendez-vous

Lundi : 9h - 12h

Jeudi : 9h - 12h

CCAS

Responsable : Valérie Bianchi

23 rue du Grand-Noyer

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 69 63 32 79

Courriel : ccas@lavilledubois.fr

Police municipale

Missions

- Prévenir et dissuader les incivilités et actes de malveillance.
- Rassurer la population par la

présence des policiers sur le territoire de la commune.

- Faire respecter les règles de stationnement et de circulation routière.
- Veiller à la salubrité publique, à l'ordre et à la tranquillité de chacun. En concertation avec la gendarmerie, des patrouilles sont effectuées de jour comme de nuit, à des horaires aléatoires et confidentiels.

Horaires d'accueil du public

Le service de la police municipale est ouvert du lundi au vendredi (fermé le mercredi après-midi). Aucun accueil n'est assuré mais les agents de la police municipale restent joignables au 01 64 49 55 60. Pour toute demande, une prise de rendez-vous par téléphone est possible.

En cas d'urgence, composer le 17.

Pour tout dépôt de plainte, s'adresser à la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Nozay (tél. : 01 69 63 25 00).

Police municipale

Responsable : Alain Le Gall

15 rue du Grand Noyer

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 55 60

Courriel : police@lavilledubois.fr

Service Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative

Culture

- Faciliter l'accès à la culture de tous les publics. Relayer des manifestations nationales (fête de la science, fête du patrimoine, fête des voisins...), travailler en partenariat avec des



organismes spécialisés à valeur pédagogique reconnue, soutenir des initiatives locales et promouvoir des artistes liés à La Ville du Bois (salon des artistes locaux, donation Andréou, expositions...), développer avec l'association ECRI des échanges culturels avec Tirschenreuth.

- Gérer deux structures municipales : la bibliothèque et l'école de musique et de danse.



Sport

- Faire vivre les infrastructures sportives de la ville, en optimiser l'utilisation et l'occupation.
- Développer le sport dans la commune, en organisant la balle aux prisonniers, la fête du sport...

Jeunesse

- Gérer la structure jeunesse ouverte aux adolescents et préadolescents.

Vie associative

- Gérer les salles municipales et le matériel.
- Soutenir les associations, au travers de subventions, d'informations, d'aide à l'organisation de leurs manifestations (logistique, achats, communication...).

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 - 12h et 14h30 - 16h30

Service Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative

Responsable : Karine Maccarone
Mairie - Place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 55 40

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :

culture.sport@lavilledubois.fr

Service Communication

Missions

Informers la population sur l'actualité de la commune, à l'aide de :

- "La Feuille du Bois", magazine mensuel d'information,
- www.lavilledubois.fr, le site internet de la ville,
- le présent guide annuel municipal et associatif,
- les panneaux électroniques d'affichage,
- des panneaux fixes d'affichage administratif comprenant, entre autres, des affiches sur les événements de la ville réalisées par le service Communication,
- les relations avec la presse.

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h30 - 12h et 14h - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h

Service Communication

Responsable : Sylvie Macquet
Mairie - Place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 55 38

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :

communication@lavilledubois.fr



Services administratifs

LA DIRECTION

Les services municipaux assurent leurs missions sous la responsabilité de la direction générale.

Direction générale

Directrice générale des services :

Régine Donneger

Responsable des affaires

générales et juridiques :

Christine Mermet

Mairie - Place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :

affairesgenerales@lavilledubois.fr

SERVICE FINANCES, COMPTABILITÉ ET MARCHÉS PUBLICS

- Gérer les crédits.
- Préparer le budget.
- Solliciter les subventions.
- Mandater les factures.
- Encaisser les recettes.

Service Finances, Comptabilité et Marchés publics

Mairie - Place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 33

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel : compta@lavilledubois.fr

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Elaboration du budget et gestion des recrutements.
- Promotion des agents de la collectivité via la mobilité interne et

la mise en œuvre de formations.

- Gestion de l'ensemble des dossiers administratifs des agents municipaux : paie, gestion des carrières, des maladies et des retraites.
- Mise en œuvre des actions en matière d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble des services municipaux.

Service des Ressources Humaines

Responsable : Fanny Coulon

Mairie - Place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel : ressourceshumaines@lavilledubois.fr

.....

Secrétariat du Maire

Monsieur le Maire reçoit, sur rendez-vous :

- le jeudi à partir de 18h,
- le vendredi après-midi,
- le samedi matin.

Secrétariat du Maire

Mairie - Place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :

mairie.secretariat@lavilledubois.fr

Courriers à adresser à Monsieur le Maire.

Communiquer avec la mairie

Les services municipaux sont à votre disposition. Vous pouvez les contacter par téléphone ou, sur www.lavilledubois.fr, en cliquant sur Contact. Ce formulaire vous permet de signaler une anomalie sur la voirie et dans les lieux et espaces publics, d'informer d'un problème de sécurité, de prendre contact avec les services municipaux...



Vivre

dans la **commune**



Administration	28
Vie quotidienne	32
Logement	42
Solidarité	47
Enfance et jeunesse	52
Emploi	64
Loisirs	67



Administration



Gérer ses démarches administratives

Service Etat Civil 01 64 49 59 49

Coordonnées complètes et horaires en page 21

 service-public.fr ou
www.lavilledubois.fr

[Démarches administratives]

ETAT CIVIL

Carte d'identité

La demande de carte nationale d'identité s'effectue à la mairie. La présence du demandeur est obligatoire (prise de l'empreinte et signature).

Gratuite, la carte nationale d'identité a une durée de validité de 10 ans.

Pour un renouvellement ou une 1^{ère} demande, présenter :

- deux photos d'identité,
- un acte de naissance,
- une pièce justificative de domicile de moins de trois mois,
- l'ancienne carte d'identité pour le renouvellement,
- l'acte de mariage pour les personnes mariées,
- le justificatif de nationalité française le cas échéant.

En cas de perte, refaire le dossier auprès du service Etat civil, en amenant une déclaration sur l'honneur.

En cas de vol, effectuer un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et, muni de cette attestation, refaire un dossier auprès du service Etat civil.

Dans les 2 cas, il sera demandé un acte de naissance et 25 € en timbres fiscaux.

Passeport



Depuis 2009, le passeport biométrique n'est plus délivré par la mairie de La Ville du Bois. Pour effectuer une demande et connaître la liste des documents demandés, se rapprocher des mairies de Longjumeau (01 64 54 19 00) ou de Sainte-Geneviève-des-Bois (01 69 46 67 72).

Le passeport est désormais un titre individuel. La fabrication des passeports biométriques exclut toute délivrance immédiate du titre : plus de dossier en urgence. Les délais de délivrance sont estimés à un mois minimum hors période approchant les congés.

La durée de validité est de 10 ans pour les adultes, de 5 ans pour les mineurs.

En cas de perte, refaire le dossier auprès d'une des mairies équipées, en amenant une déclaration sur l'honneur.

En cas de vol, effectuer un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et, muni de cette attestation, refaire un dossier auprès d'une des mairies équipées.



Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2013, il n'est plus demandé d'autorisation de sortie de territoire aux mineurs voyageant sans leurs parents. Seuls sont obligatoires les titres d'identité demandés par le pays de destination : carte d'identité dans l'Union Européenne, passeport hors Union Européenne. Cependant, certains pays imposent des pièces administratives supplémentaires, telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs.

 www.diplomatie.gouv.fr
[Conseils aux voyageurs].

Recensement militaire

Le jeune à partir de 16 ans doit se présenter à la mairie, seul ou accompagné, muni des pièces suivantes :

- carte d'identité,
- livret de famille,
- justificatif de domicile si la carte nationale d'identité n'est pas à la bonne adresse.

Déclaration de vie maritale

La déclaration de vie maritale s'effectue en mairie. Les conjoints (présence des 2 obligatoire) doivent présenter :

S'ils sont accompagnés de témoins

- 1 justificatif d'identité de chacun des requérants (conjoints + témoins),
- 2 justificatifs attestant de la vie commune des requérants (aux 2 noms : EDF, loyer, impôts, relevé de compte...).

En l'absence de témoins

- 1 justificatif d'identité de chacun des requérants (conjoints + témoins),

- 2 justificatifs par année de vie commune sur la ville (aux 2 noms : EDF, loyer, impôts, relevé de compte...).

Mariage

Les dossiers sont à retirer en mairie. Pour déposer la demande, prendre rendez-vous par courriel (etatcivil@lavedubois.fr) ou appeler le 01 64 49 59 49. La présence des 2 futurs époux est obligatoire lors du rendez-vous.

Reconnaissance antérieure à la naissance

Les futurs parents doivent se présenter à la mairie munis de :

- un justificatif de domicile,
- une pièce d'identité.

Acte de naissance ou de mariage

Pour obtenir un extrait ou la copie d'un acte de naissance ou de mariage, trois possibilités :

- remplir une demande sur www.lavedubois.fr [Démarches administratives] ;
- se présenter à la mairie avec une pièce d'identité ;
- envoyer un courrier (service Etat civil, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois) en précisant vos nom, prénoms, date de naissance, nom et prénoms des parents, date de mariage, nom des époux ; joindre une copie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée.



Acte de décès

Pour obtenir cet acte, deux possibilités :

- remplir une demande sur www.lavilledubois.fr [Démarches administratives], uniquement si la personne concernée est décédée sur La Ville du Bois ou sur une autre commune mais qu'elle était domiciliée à La Ville du Bois ;
- adresser votre courrier à la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt en précisant nom, prénoms et date de décès, et en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse.

Certificat d'hérédité

Pour un certificat d'hérédité (somme inférieure à 5 335,71 €, sinon voir un notaire), s'adresser à la mairie du domicile du défunt ou des héritiers avec :

- livret de famille du défunt,
- acte de naissance du défunt,
- justificatif du domicile du demandeur et carte d'identité,
- liste des héritiers et leurs adresses.

Concessions cimetière

Les achats et renouvellements des concessions pluriannuelles se font en mairie.

Tarifs 2012 :

- Concession : 15 ans : 100 € / 30 ans : 200 € / 50 ans : 500 €
- Columbarium : 15 ans : 270 € / 30 ans : 540 €

 Règlement du cimetière : www.lavilledubois.fr [La mairie > Démarches administratives]

ELECTIONS

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Les inscriptions se font au plus tard le 31 décembre pour un vote l'année qui suit.

Pour les citoyens français, télécharger le Cerfa n° 12669*01 sur www.lavilledubois.fr [Démarches administratives].

Les citoyens européens ont la possibilité de voter lors des élections municipales (Cerfa n° 12670*01) et des élections européennes (Cerfa n° 12671*01). Attention : les deux formulaires doivent être remplis pour voter aux deux élections.

Chaque année, les **jeunes** ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante, sont inscrits d'office sur les listes électorales (à condition d'être recensés). Les années de scrutin général, les jeunes devenus majeurs entre le 1^{er} mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1^{er} tour) sont également inscrits d'office.

Si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription, il convient de vous renseigner auprès de la mairie.

Toute **procuration** doit être faite auprès de la gendarmerie ou du tribunal d'instance. Amener une pièce d'identité.

ETRANGERS

Titre de séjour : depuis mai 2011, l'accueil des ressortissants étrangers s'effectue à la préfecture d'Evry  ou à la sous-préfecture de Palaiseau.

Pour identifier votre guichet d'accueil, consultez www.essonne.gouv.fr/sejour-etrangers/index.html

URBANISME

Faire des travaux chez soi : lire en page 44.



Vivre
dans la commune



Vie quotidienne



Se déplacer

TRANSPORTS EN COMMUN

 Pour préparer
votre trajet :
vianavigo.com ou
www.transilien.com

 Pour préparer votre trajet
à La Ville du Bois et dans
les communes alentour :
www.transports-daniel-meyer.fr

Le RER

A peine plus éloignée que celle de Sainte-Geneviève-des-Bois, la gare RER conseillée pour les Urbisylvains est celle d'Epinay-sur-Orge (RER C). Elle peut être rejointe en bus par ligne directe (15 mn), elle bénéficie du tarif en zone 4 et sera sur le tracé de la future ligne Massy-Evry.

Les lignes de bus sur la commune

Circuler dans La Ville du Bois :
ligne 17.

Pour rejoindre le RER C et assurer les correspondances, à La Grange aux cercles et aux Joncs Marins, vers Paris (DM 151 et DM 152), vers Massy (DM 153) ou vers Montlhéry et Arpajon (DM 151, 152 et 153).
Fonctionne du lundi au vendredi, aux heures de pointe : de 5h30 à 9h30, et de 17h à 21h. Passage toutes les 30 minutes.

Les quartiers non desservis par la ligne 17 bénéficient d'une navette gratuite, gérée par Europ'Es-sonne, qui permet d'assurer la correspondance soit vers la ligne 17, soit avec les lignes DM 151, DM 152, DM 153.

Pour aller à la gare d'Epinay-sur-Orge (RER C) : ligne 17.

Pour aller à la gare de Massy (RER B) ou vers Arpajon :
ligne DM 153.

Fonctionne du lundi au samedi et relie Arpajon à Massy. A La Ville du Bois, arrêts "Grange aux Cercles" et "Joncs Marins".

Pour aller à Paris (métro Porte d'Orléans) ou vers le sud :

Fonctionnent du lundi au dimanche et relient Arpajon à Paris Porte d'Orléans via la RN 20. A La Ville du Bois, arrêts "Grange aux Cercles" et "Joncs Marins".

Pour aller au collège de Nozay : ligne 17.

Cette ligne dite "scolaire" peut être empruntée par tous (et pas seulement par les collégiens).

Pour aller à Longjumeau : ligne circulant des Renondaines aux lycées Jacques Prévert et Jean Perrin.
Fonctionne du lundi au samedi, le matin et le soir (ou le midi le mercredi et le samedi).

Cette ligne dite "scolaire" peut être empruntée par tous (et pas seulement par les collégiens).



Parcours, horaires

Les différents horaires sont disponibles à l'accueil de la mairie, sur le site de la ville www.lavilledubois.fr [Transports], au syndicat d'initiative, ou sur www.transports-daniel-meyer.fr.



Transports accompagnés

 **CCAS, 01 69 63 32 79**

- A la demande, les personnes en difficulté peuvent solliciter un accompagnement individualisé pour les démarches administratives et leurs rendez-vous médicaux, sur le département.
- La municipalité met à la disposition des personnes âgées et/ou handicapées un minibus le mardi et le vendredi de chaque semaine. Ainsi, celles-ci peuvent se rendre dans les zones commerciales au nord et au sud de la commune, alternativement.

CIRCULATION

 **Police municipale**
01 64 49 55 60

Coordonnées complètes et
horaires en page 24

Véhicules

Pour le bien-être de tous et la sécurité de chacun, plusieurs rues du centre ville sont classées en "zone 30", périmètre dans lequel la vitesse ne doit pas dépasser 30 km/h.

La réduction de la vitesse maximum autorisée en agglomération doit permettre à tous les usagers de la route de vivre en toute harmonie, en se partageant l'espace commun. Ces zones à forte fréquentation piétonnière sont limitées par arrêté municipal, ce qui contribue à réduire les risques d'accident.

Vélos

Bien que le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 permette aux cycles de circuler en contre sens sur la voie publique, par arrêté muni-

cipal n° PM/24/02/11, cela est interdit à La Ville du Bois en raison des voies étroites. Seule voie où les cyclistes peuvent circuler dans le sens inverse de la circulation : allée Jacques Tati/CR9/chemin de Lunézy.

STATIONNEMENT

Il existe deux types de zone à stationnement limité dans la commune : la zone bleue (amplitude maximum de 90 mn) et la zone blanche, stationnement de courte durée (15 mn maximum). Située dans le centre ville, la zone blanche permet aux citoyens d'effectuer de brefs arrêts près des commerces. Elle est signalée par des plots blancs.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, seul le disque européen doit être utilisé pour le stationnement dans les zones de stationnement à durée limitée (exemple : zone bleue) de la ville. Des disques sont à votre disposition à l'accueil de la mairie (place du Général de Gaulle).

Les véhicules stationnés sur les trottoirs, notamment aux abords des écoles, représentent un danger pour les piétons. Veillez à respecter les règles de stationnement, sous peine de verbalisation.





Gérer ses ordures ménagères



➔ **Direction des Services Techniques**
01 64 49 56 80

Coordonnées complètes et horaires en page 21

➔ **Sirm**
Tél. : 09 67 00 49 92
Courriel : sirm91@laposte.net

➔ Le règlement de collecte est consultable en mairie et téléchargeable sur www.lavilledubois.fr [Infos pratiques > Ordures ménagères]

Planning de la collecte

Lire tableau page suivante.

Les jours fériés, la collecte de tous les flux (ordures ménagères, tri, verre, déchets verts) est assurée mais uniquement le matin. Exceptions : les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, il n'y a pas de collecte (non plus de rattrapage).

Quand sortir les conteneurs ?

Les bacs roulants doivent être sortis le soir après 18h, la veille du passage du service. Ils doivent être rentrés au plus tard le soir de la col-

Collecte des déchets : respect des professionnels

Le stationnement dans certaines rues étroites appelle à une vigilance accrue de la part des riverains et des usagers de la route. En effet, il ne faut pas empêcher le passage des camions de collecte des déchets qui sillonnent la ville entre 5h et 13h.

lecte, dans le but d'éviter les vols ou les dégradations qui coûtent cher à la collectivité.

Il est important de nettoyer régulièrement le fond des bacs, afin de faciliter le vidage.

Où se procurer les bacs ?

Les conteneurs peuvent être demandés auprès des services Techniques.

Conteneurs

- En cas de perte ou de vol, vous devez :
 - effectuer une déclaration sur l'honneur, sur papier libre, certifiant avoir perdu ou détérioré votre conteneur ;
 - pour signaler un vol, effectuer une déclaration sur l'honneur

[suite page 37](#) ➔



VILLE* CONTENANT CE QU'IL FAUT METTRE

Tout venant
Lundi et jeudi*
Conteneur couvercle gris
Tout ce qui est périssable ou qui n'entre pas dans le tri sélectif ni dans les encombrants.

Plastiques, emballages, cartons, papiers
Mercredi*
Conteneur couvercle jaune
Bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons :
bouteilles d'eau, de lait ou de soda, flacons d'adoucissant, de lessive, de liquide vaisselle, conteneurs à vin, flacons en plastique de shampoing, de bain moussant ou gel douche. Briques alimentaires avec ou sans bouchon bien vidées, boîtes de conserve, canettes, boîtes et leur suremballage en carton, bouteilles en plastique ayant contenu des corps gras, aérosols, barquettes en aluminium..

Verre
Lundi*
Caissette verte
Bouteilles, pots et bocaux en verre.

Déchets verts
(du 1^{er} avril au 30 novembre)
Lundi*
Sacs ouverts ou fagots

Encombrants
1^{er} vendredi du mois

Les appareils ménagers**, le mobilier, les cartons et emballages volumineux...

** Les personnes doivent en priorité ramener leur appareil usagé là où elles en achètent un neuf, les commerces ayant obligation de leur reprendre.

Les acides, solvants, aérosols, bases, peintures et vernis, tubes fluorescents ou néons, lampes à économie d'énergie, radiographies, piles, batteries, produits de laboratoire identifiés, phytosanitaires, produits non identifiés, pneus, déchets amiantés, gravats, bouteilles de gaz, fenêtres.

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE

Tout ce qui peut être recyclé.

Sacs en plastique, petits emballages en plastique tels que pots de yaourt, de crème fraîche ou barquettes en polystyrène.
Tout ce qui contient des restes, les couches culottes, les papiers salis ou gras.
Films en plastique enveloppant les revues et les emballages.

Faïence, pots en terre, vaisselle (assiettes, verres), vitrage, ampoules électriques et néons.

* hors cas particuliers : RN20 et voies étroites

RN20

Ch. du Plateau et de la Garenne

Mardi et vendredi

Vendredi

Mardi

Mardi

Vendredi



accompagnée de la main courante délivrée par la police municipale ;

- remettre ces documents aux services Techniques.

- En cas de détérioration, contactez les services Techniques pour signaler le sinistre.

Dans tous les cas, les services Techniques enregistreront votre demande, puis le prestataire agréé Citec-Environnement prendra contact avec vous pour confirmer la date de son passage.

Verre

Les Urbisylvains peuvent se procurer le bac pour le verre auprès des services Techniques, sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Déchets végétaux

Le dépôt des déchets verts est autorisé les dimanches à partir de 18h, du 1^{er} avril au 30 novembre. Les fagots (2 maximum) ne doivent pas dépasser un mètre et les sacs (5 maximum) doivent rester ouverts.

Les déchets verts doivent être déposés dans les poubelles, sacs en plastique ou sacs en papier.

Brûlage des déchets verts : lire en page 40.



Autres déchets

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) comprennent les ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, appareils photos numériques, réfrigérateurs, jeux électroniques, télévisions etc.

Si vous faites l'acquisition d'un nouvel appareil, le commerce qui vous le vend doit vous reprendre l'ancien. Dans le cas contraire, vous devez amener votre appareil usagé à la déchèterie de Villejust.

Les déchets spéciaux et à risques infectieux

Les acides, solvants, aérosols, bases, peintures et vernis, tubes fluorescents ou néons, lampes à économie d'énergie, radiographies médicales, piles, batteries, produits de laboratoire identifiés, phytosanitaires, matériels ou matériaux piquants, coupants ou tranchants, produits sanguins à usage thérapeutique, produits non identifiés, pneus, déchets amiantés, gravats, bouteilles de gaz, fenêtres, sont collectés aux points suivants :

- Centre Technique Municipal de Montlhéry, 14 rue de la Chapelle, le lundi matin de 9h à 12h ;
- Centre Technique Municipal de Ballainvilliers (3 rue du Petit Ballainvilliers) ;
- déchèterie de Villejust.

Halte aux déchets sauvages

En 2011, la collecte des déchets sauvages a coûté à la collectivité 13 200 €. Ce montant financier correspond au ramassage de 15 à 20 tonnes et ne comprend en outre ni les frais de personnel, ni l'utilisation du matériel (véhicule...). Deux agents des services techniques passent 4/5^e de leur temps à ramasser ces déchets qui auraient dû être amenés en déchèterie. La municipalité en appelle à la solidarité et au civisme.



Les médicaments

Les pharmacies de La Ville du Bois reprennent les médicaments périmés. Attention, il est important d'amener les plaquettes, boîtes, flacons... dans des sacs fermés. Toute seringue usagée peut être également apportée, placée dans la boîte jaune remise lors de son achat..

Les déchets contenant de l'amiante

La Sita de Villeparisis accepte gratuitement jusqu'à 100 kg/foyer/an les déchets contenant de l'amiante :

- morceaux d'amiante ou petite quantité : emballage dans des sacs poubelles doublés et scotchés ou sac à gravats fermé ;
- plaques, tuyaux, conduits, tôles en fibrociment : emballage dans une bâche plastique doublée et scotchée, film plastique ou palette filmée.

Déchèterie de Villeparisis

Route de Courtry

77270 Villeparisis

Tél. : 01 64 27 93 04

Déchèterie

Le volume des déchets autorisés par mois et par badge est de 5 m³. Par passage, ce volume s'élève à 2 m³ pour les végétaux et 1 m³ pour les autres déchets. **Le nombre de passages est limité à 30 par an.** En raison de la forte affluence les samedis et dimanches, un seul passage est autorisé le week-end. L'accès est gratuit. Un badge est remis au chauffeur lors de son premier passage, sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Seules les voitures particulières, avec ou sans remorque, et les véhicules utilitaires dont le PATC (poids total autorisé en charge) ne dépasse pas 5,5 tonnes, sont autorisés.

La déchèterie de Villejust accepte les déchets suivants :

- gravats (briques, parpaings...),
- déchets encombrants (plâtre, meubles, canapés...),
- déchets végétaux,
- déchets incinérables (cartons, polystyrènes, films plastiques...),
- ferraille (mobilier métalliques,

sommiers, jantes, bicyclettes, réceptifs vides et non souillés...),

- déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, ordinateurs, cafetières, téléviseurs, lampes basse consommation et tubes fluorescents...),
- déchets dangereux ménagers (piles, peintures, engrais, batteries, bouteilles de gaz...) et consommables informatiques (cartouches d'encre...).

Déchèterie de Villejust

Chemin départemental 118

ou avenue des Deux Lacs (GPS)
Zone industrielle de Courta-
boeuf

91140 Villejust

Tél. : 01 64 53 30 36 / 00

Horaires : du lundi au samedi, de 9h à 17h45 (sans interruption), le dimanche et certains jours fériés, de 9h à 12h45.

Fermeture les

1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet, 15 août, 25 décembre.



Vivre ensemble

Avis aux promeneurs des bois

Par arrêté municipal, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur l'ensemble des zones boisées de la commune.

.....

Occupation du domaine public

Vous souhaitez bloquer un tronçon du trottoir en prévision de votre déménagement ou une partie de la voie pour installer un échafaudage ?

Pour toute occupation temporaire du domaine public (trottoir ou chaussée), il est impératif d'effectuer une demande écrite auprès de la police municipale, qui examinera votre demande. Si elle n'est pas de nature à entraver la circulation, la police municipale vous délivrera une autorisation d'empiètement.

.....

Bruit

 **Police municipale**
01 64 49 55 60

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Les nuisances sonores autorisées

Certaines nuisances sonores sont autorisées, à des moments définis :

- du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-19h ;
- le samedi : 9h-12h et 16h-18h ;
- le dimanche et les jours fériés : 10h-12h et 16h-18h.

En dehors de ces créneaux horaires, expressément autorisés, chacun doit respecter la tranquillité des autres. La gendarmerie nationale et la police municipale

sont habilitées à dresser les procès-verbaux correspondants, en cas de trouble de voisinage occasionné par le tapage diurne ou nocturne.



Les nuisances sonores non autorisées

En cas de pollution sonore en dehors des créneaux précisés ci-dessus, essayer dans un premier temps de régler le problème à l'amiable.

Le décret du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage a élargi la définition de l'infraction en réglementant aussi bien les bruits provenant d'activités professionnelles ou de loisirs que ceux émanant de chantiers et les bruits domestiques. C'est l'article R 48-2 du Code de la santé publique qui caractérise les éléments constitutifs de l'infraction. Pour être condamnable, le bruit doit être "de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité".

.....



Entretien des propriétés

Chaque propriétaire ou locataire est tenu de respecter quelques obligations sur sa propriété et aux abords. Ces obligations sont régies par le code général des collectivités territoriales.

Le salage

Il est demandé à chaque habitant de déneiger le pas de sa porte.

En période hivernale, des bacs avec sel et sable destinés à traiter dans les meilleurs délais des difficultés locales, sont disposés en différents carrefours de la ville. Utiles aux agents municipaux en charge de l'entretien des voies, ils sont aussi à la disposition des habitants qui peuvent ainsi déneiger les trottoirs entourant leur domicile.

Les déchets verts

Le brûlage à l'air libre de tous déchets (herbes sèches, coupes d'arbres et autres matières végétales) est interdit toute l'année, mais toléré en foyer fermé du 1^{er} septembre au 31 mai, sous réserve de ne pas gêner les voisins.

Il est important de conditionner les déchets de jardin et de les déposer sur le trottoir, pour un ramassage par le prestataire.

Au printemps

Conformément au code civil et au code des collectivités locales, les Urbisylvains sont tenus d'entretenir en priorité les abords de leur

propriété, afin de permettre aux piétons de circuler en toute facilité : taille des haies, élagage des arbres et arbustes, entretien des plantations et pelouses...

Le ramassage des feuilles

Il convient aux habitants de balayer le trottoir bordant leur propriété, afin d'éviter tout accident malencontreux (piéton glissant sur les feuilles...).

Animaux

Chiens

Dans le cadre des missions de pouvoirs de police du Maire et conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2008-582 du 20 juin 2008, la police municipale attribue un permis de détention obligatoire pour les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie.

Chats

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les propriétaires de chat ont l'obligation de rendre identifiable leur animal, soit par une puce électronique, soit par un tatouage.

Pigeons

Afin de limiter les nuisances générées par les pigeons, il est demandé de ne pas les nourrir sur la voie publique.



Faire ses courses

Outre plusieurs commerces de proximité en centre ville, La Ville du Bois propose de nombreuses enseignes au nord (centre com-

mmercial VDB), au sud (ZAC des Graviers) et le long de la RN 20.



www.lavilledubois.fr
[Economie-emploi >
Les commerces]



S'informer

Service Communication 01 64 49 55 38

Coordonnées complètes et
horaires en page 25

Magazine d'information

Mensuel, le magazine municipal
"La Feuille du Bois" relate l'actuali-
té de la ville.

 Le dernier numéro
est consultable en ligne
et les numéros précédents
téléchargeables :
www.lavilledubois.fr

Guide municipal et associatif

Edité tous les ans et distribué en
août, le présent guide est le reflet
des compétences et actions de la
mairie. Il présente l'ensemble des
associations de la ville.

Site internet

Mis à jour régulièrement, le site
internet www.lavilledubois.fr est
le moyen d'informations le plus
proche de l'actualité. Il relate éga-
lement les grandes réalisations et
projets importants.

- En page d'accueil se trouvent
quelques actualités.
- Un agenda centralise tous les
rendez-vous culturels, démocra-
tiques, associatifs...
- Une lettre d'information élec-
tronique est envoyée 2 fois par
mois aux personnes inscrites :
www.lavilledubois.fr
[onglet "Newsletter" à gauche
de la page d'accueil].

Panneau électronique d'affichage

Il est situé devant la mairie. Régu-
lièrement mis à jour, il donne des
informations municipales suc-
cinctes.

Panneaux d'affichage permanent

On les trouve dans différents lieux
de la ville. Des panneaux d'affi-
chage libre sont disponibles pour
les associations. D'autres sont ré-
servés à l'affichage administratif
(compte-rendu des conseils muni-
cipaux par exemple) et aux affiches
sur les commémorations et mani-
festations officielles.

Compte-rendu des conseils municipaux

Les conseils municipaux se tiennent
environ une fois par mois. A l'issue,
un procès-verbal est rédigé et mis
à la disposition de la population.

 Il est un moyen complet et
précis de s'informer des déci-
sions débattues et prises par
l'équipe municipale.

Les compte-rendus sont affichés
sur les panneaux d'affichage mu-
nicipal et téléchargeables sur
www.lavilledubois.fr
[Conseils municipaux]

Accueil mairie

A l'accueil de la mairie et des ser-
vices municipaux, affiches et dé-
pliant sont à la disposition de la
population.



Vivre
dans la commune



Logement



Se loger

Bien se renseigner avant tout achat

Avant d'acheter sur la commune, les personnes sont invitées à se rapprocher du service Urbanisme, qui les renseignera sur la localisation du terrain, les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) liées à d'éventuels projets d'extension ou de réaménagement, les projets futurs de la commune etc.

 **Service Urbanisme**
01 64 49 56 80

Coordonnées complètes
et horaires en page 22

.....

Effectuer une demande de logement aidé

 **Service Logement (CCAS)**
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 24

La demande de logement aidé s'effectue auprès du service Logement habilité à délivrer un numéro d'inscription régional. Un formulaire est à compléter en inscrivant les cinq communes préférées et en joignant les

deux derniers avis d'imposition, la carte d'identité, le livret de famille, un justificatif de ressources, une attestation CAF. Le dossier est adressé en Préfecture. Une aide supplémentaire peut éventuellement être obtenue via l'employeur (1 % patronal).

La demande est valide un an, à compter du jour de son enregistrement. Elle doit être renouvelée à la date anniversaire. Les logements aidés présents sur la commune appartiennent à des sociétés à statut HLM. Néanmoins, le service Logement est à même de soumettre des dossiers lors d'une vacance de logement.

Adresses utiles

> **ADIL** - Association Départementale d'Information sur le Logement
Centre d'information sur l'habitat
315, square des Champs Elysées
BP94
91003 Evry
Tél. : 01 60 77 21 22

> **PACT Essonne**
Place du Général de Gaulle
Le Village - 91000 Evry
Tél. : 01 60 78 53 00



Faire des travaux chez soi

 www.service-public.fr

Réalisations techniques

 **Direction des Services Techniques**

01 64 49 56 80

Coordonnées complètes
et horaires en page 21

Adduction

Raccordement par la Lyonnaise des Eaux qui fera suivre le dossier administratif. Tél. : 01 69 18 26 00

Assainissement

Pour toute autorisation de branchement au réseau d'assainissement, effectuer une demande écrite aux services Techniques. Le raccordement sera réalisé par une entreprise d'assainissement, au choix du demandeur.

Electricité, gaz

EDF Brétigny-sur-Orge :

08 10 01 03 33

GDF Brétigny-sur-Orge :

08 10 80 08 01

Téléphone

France Télécom (tél. : 1013) ou, en cas de dégroupage total, tout autre opérateur.

Création ou modification d'un "bateau"

En vue de réaliser un bateau sur le trottoir, effectuer une demande auprès des services Techniques : consulter les conditions de réalisation et remplir un formulaire.

.....

Demandes d'autorisation d'urbanisme

 **Service Urbanisme**
01 64 49 56 80

Coordonnées complètes
et horaires en page 22

Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire. Il est délivré gratuitement.

 **Télécharger le formulaire Cerfa n° 13410*01**
sur www.lavilledubois.fr
[Démarches administratives]

Permis de construire une maison individuelle

Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante. Si votre projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

 **Télécharger le formulaire Cerfa n° 13406*01**
sur www.lavilledubois.fr
[Démarches administratives]



Permis d'aménager

Le permis de construire est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Ce document obligatoire pour les travaux de grande importance ne doit porter que sur les biens immobiliers.

 [Télécharger le formulaire](#)
Cerfa n° 13409*01
sur www.lavilledubois.fr
[Démarches administratives]

Transfert de permis de construire

Le transfert du permis de construire est possible lors d'un changement de bénéficiaire d'un permis de construire en cours de validité. En effet, le permis de construire est attaché au projet et non à la personne bénéficiaire. Il n'est pas automatique et fait l'objet d'une décision prise par l'autorité compétente au moment de la demande de transfert.

Le transfert du permis de construire ne repose sur aucun fondement réglementaire, mais résulte d'une simple pratique administrative, reconnue par la jurisprudence.

 [Télécharger le formulaire](#)
Cerfa n° 13412*01
sur www.lavilledubois.fr
[Démarches administratives]

Permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale d'un bâtiment. Il est exclusivement destiné à empêcher les démolitions des constructions situées dans un secteur protégé au titre du patrimoine architectural, urbain ou paysager. Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement,

la demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

 [Télécharger le formulaire](#)
Cerfa n° 13405*01
sur www.lavilledubois.fr
[Démarches administratives]

Déclaration préalable

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance. La demande de déclaration préalable fait l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt et reste affichée pendant toute la durée de l'instruction du dossier.

Attention ! Depuis le 1^{er} mars 2012, les travaux d'extension ou de réalisation inférieure à 5 m² ne sont plus soumis à autorisation.

 [Télécharger le formulaire](#)
Cerfa n° 13404*01
sur www.lavilledubois.fr
[Démarches administratives]

Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité

Un modificatif est déposé lorsque le demandeur souhaite modifier un permis de construire ou un permis d'aménager qui a été délivré, à condition que :

- le permis soit toujours en cours de validité,
- le projet ne soit pas fondamentalement changé,
- la conformité des travaux n'ait pas encore été acquise. →



Attention ! Un permis est valable deux ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an. Un modificatif ne peut pas être déposé sur une déclaration préalable.

En cas de modification du projet, il faut redéposer une demande de déclaration préalable.

➔ [Télécharger le formulaire Cerfa n° 13411*01 sur \[www.lavilledubois.fr\]\(http://www.lavilledubois.fr\) \[Dé-marches administratives\]](#)

S'absenter

➔ **Police municipale**
01 64 49 55 60

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances permet de partir en congés l'esprit libre. Avant toute absence de longue durée (7 jours ou plus), remplir une fiche "opération tranquillité vacances", au poste de police municipale. En connaissant les dates d'absence du propriétaire, les fonctionnaires de la police municipale effectueront régulièrement des passages au domicile pour vérifier si tout est normal.

Les personnes isolées peuvent également se faire connaître.

➔ [Formulaire à télécharger sur \[www.lavilledubois.fr\]\(http://www.lavilledubois.fr\)](#)

[Cadre de vie > Sécurité > Surveillance du logement]

Prévention des cambriolages

Sept cambriolages sur dix ont lieu pendant la journée. Pour prévenir un tel désagrément, voire traumatisme, quelques précautions doivent être prises.

➔ [Formulaire à télécharger sur \[www.lavilledubois.fr\]\(http://www.lavilledubois.fr\)](#)

[Cadre de vie > Sécurité > Surveillance du logement]





Solidarité



Bénéficier d'aides



CCAS

01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 24

Le CCAS instruit les dossiers d'aide sociale, en collaboration avec les partenaires de l'action sociale intervenant sur la commune.

Aides légales et départementales

Le CCAS aide les personnes à constituer des dossiers pour :

- les aides aux transports pour les personnes âgées (carte Navigo*, chèque taxi),
- le placement en maison de retraite (dossier d'aide sociale),
- l'obligation alimentaire,
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- les demandes de carte d'invalidité,
- les demandes d'allocation adulte handicapé,
- la prestation de compensation du handicap.

* Les cartes Améthyste et Rubis passent au Navigo. Depuis le 1^{er} juin 2013, vous disposez, lors du renouvellement de votre carte de transport Améthyste ou Rubis, d'un seul forfait Améthyste sur une carte Navigo pour voyager gratuitement sur la zone 3-5 dans toute l'Essonne, une partie de la petite couronne et dans toute l'Île-de-France, les week-ends et jours fériés.

Aides facultatives

- Aides de fin d'année
- Aides classes transplantées
- Aides Fonds solidarité Energie
- Aide à l'acquisition de matériel informatique (soumise à un niveau de ressources)
- Repas à domicile pour les per-

sonnes, âgées, isolées, dépendantes et/ou handicapées

- Accompagnement dans les démarches administratives des personnes en situation précaire
- Accompagnement physique des personnes âgées pour des rendez-vous spécifiques

Accompagnement social et juridique

• **Une assistante sociale** reçoit au CCAS, uniquement sur rendez-vous, les mardis et jeudis matin. Pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale ou pour la rencontrer à la Maison Départementale des Solidarités (2 avenue François Mitterrand, 91380 Chilly-Mazarin). Tél. : 01 69 79 93 35.

• **Le camion PMI** (protection maternelle infantile) tient une permanence les 2^{es} et 4^{es} vendredis du mois, sur le parking de l'Escale. Tél. : 06 80 72 81 94.

• **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie** assure une permanence à Nozay (bâtiment du Gros Chêne, 4 bis rue du Gros Chêne), le 3^e mardi de chaque mois de 14h à 17h, ou à Longjumeau (agence locale CPAM, 86 boulevard du docteur Cathelin), les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h30. Renseignements : 36 46 ou www.ameli.fr

• **Consultations juridiques**, sur rendez-vous : une fois par mois, un avocat conseille les Urbisylvains. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat du maire. Tél. : 01 64 49 59 49.



Contacts utiles

Numéros d'urgence :

lire en page 92

Contacts petite enfance :

lire en page 56

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

37, avenue Aristide Briand
91298 Arpajon cedex
Adresse postale : CAF de
l'Essonne, 91032 Evry Cedex
Tél. : 0 810 25 91 10

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

3, avenue Aristide Briand
91040 Evry
Tél. : 36 46

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

17 cours Blaise Pascal
91000 Evry
Tél. : 01 60 78 46 30
cidf91@wanadoo.fr
Ligne d'information juridique
départementale, du lundi
au vendredi de 14h à 17h.
Permanences hebdomadaires.

Mediavipp 91 - Association départementale d'aide aux victimes

Tribunal de Grande Instance
Rue Mazières - 91000 Evry
Tél. : 01 60 78 84 20
Permanences mensuelles
sans rendez-vous.

Croix-Rouge

82, rue Alfred Dubois
91460 Marcoussis
Tél. : 01 69 01 92 42

Centre de Planification familiale - CCAS

142 rue Pierre et Marie Curie
91160 Longjumeau
Tél. : 01 69 74 13 14

Maison des adolescents de l'Essonne

7 rue Paul Langevin

91700 Sainte-Geneviève-Bois
Tél. : 01 60 15 26 22

Maison départementale des solidarités et Protection Maternelle Infantile (PMI)

2 avenue François Mitterrand
91380 Chilly Mazarin
Tél. : 01 69 79 93 35

Secours catholique

10 rue Ambroise Paré
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 01 94 92
(répondeur)

Permanence à la maison des
solidarités les 1^{er} et 3^e mardis
du mois, de 9h à 12h et de
14h à 17h. Autres mardis de
9h à 12h.

Secours populaire

10 rue Ambroise Paré
91620 La Ville du Bois
Permanence à la Maison des
Solidarités le jeudi de 10h à
12h. Distribution alimentaire
les 2^e et 4^e jeudis du mois, de
14h à 15h30.

Maison départementale des personnes handicapées

93 rue Henri Rochefort
91000 Evry
Tél. : 01 69 91 78 00

Elle délivre :

- la carte d'invalidité,
- la prestation de compensation du handicap,
- la carte station debout pénible,
- la carte européenne de stationnement (stationnement place handicapés),
- la reconnaissance travailleur handicapé,
- le reclassement professionnel.



Contacts utiles (suite)

Avocat

Consultation juridique gratuite, sur rendez-vous.
À la mairie, place du Général de Gaulle.

Contact : 01 64 49 59 40.

Centre Médico-psychologique (CMP)

16 rue Luisant
91310 Montlhéry
Tél. : 01 69 80 98 94

Mission Locale des 3 Vallées

Antenne de Montlhéry
Place Louis Daniel Meyer
91310 Montlhéry
Tél : 01 64 49 78 02

Paroles de Femmes

(femmes victimes de violences conjugales)

Maison de la formation et de l'emploi (2^e étage)

10 avenue du Noyer Lambert
91300 Massy

Tél. : 01 60 11 97 97

Commission Départementale de Conciliation

(différends bailleur/locataire)

Immeuble Espace Europe 1
5-7 rue François Truffaut

Courcouronnes

91008 Evry Cedex

Tél. : 01 69 87 30 22

Les seniors

Prévention

Canicule

 **CCAS**
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 24

Chaque année, l'été approchant, les personnes âgées de plus de 65 ans, isolées ou en situation de handicap, sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS afin de s'inscrire sur un registre. Ainsi, durant tout l'été, ces personnes sont contactées en cas de fortes chaleurs.

Pour s'inscrire sur le registre, contacter le CCAS au 01 69 63 32 79.

Renseignements sur la canicule :
0 800 06 66 66 (n° vert, gratuit)

Tranquillité seniors

 **Police municipale**
01 64 49 55 60

Coordonnées complètes
et horaires en page 24

 **Urgences gendarmerie : 17**

La police municipale et le CCAS s'attachent à organiser ponctuellement des opérations de prévention en direction des seniors. Ainsi, pour les aider à acquérir les bons gestes, des conférences publiques sur la sécurité sont proposées aussi fréquemment que possible. Des intervenants informent sur les réflexes permettant de se prémunir contre les pickpockets, se protéger contre les dangers d'internet, prendre quelques précautions en cas d'absence, prévenir les vols lors des retraits sur les distributeurs de billets, éviter la ruse de certains agresseurs, etc...



Services et accompagnement

 **CCAS**
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 24

La livraison des repas

Ponctuellement ou de façon régulière, toute personne (âgée, dépendante, handicapée ou momentanément empêchée), domiciliée dans la commune, peut bénéficier de la livraison à domicile de ses repas :

- le midi, du lundi au vendredi ;
- le week-end ou les jours fériés (service mis en place en collaboration avec la communauté d'agglomération).

Tous les repas sont confectionnés au restaurant scolaire ; ils ne peuvent prendre en compte les régimes alimentaires spécifiques.

La téléalarme

Les personnes âgées, dépendantes et/ou en situation de handicap peuvent bénéficier de la téléalarme, pour continuer à vivre chez elles en toute sécurité, 24 heures sur 24. Il faut pour cela être abonné à France Telecom. L'installation de la téléalarme est prise en charge, pour les personnes non imposables, par le Centre Communal d'Action Sociale.

Pour effectuer une demande, contacter le CCAS. Un avis d'imposition sera demandé.

L'accompagnement à la demande

Le CCAS propose aux personnes âgées, valides ou handicapées, et isolées, un service d'accompagnement pour les rendez-vous médicaux et administratifs, dans le département de l'Essonne.

Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre, les demandes d'accompagnement devront être formulées au CCAS au plus tard

48 heures avant la date du rendez-vous. Les accompagnements peuvent avoir lieu sur les créneaux suivants :

- lundi, jeudi, de 14h à 17h,
- mardi, de 9h à 12h et 14h à 17h,
- mercredi, de 9h à 12h.

Les aides à domicile

Pour les personnes les plus fragilisées, isolées et en demande d'aide pour le soutien à domicile, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) propose un service de proximité : le service d'accompagnement social. Il évalue les besoins à domicile et aide à la mise en place de services : aide à domicile, mise en relation avec les services sociaux, les associations... La Croix Rouge est un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile).

CLIC - 77 rue du Perray

91160 Ballainvilliers

Tél. : 01 69 80 46 92

Croix-Rouge

82 rue Alfred Dubois

91460 Marcoussis

Tél. : 01 69 01 92 42

Contacts utiles

Repotel

43 rue de Verdun

91700 Villiers-sur-Orge

Tél. : 01 69 46 70 00

Les Magnolias

(hôpital gériatrique)

77 rue Perray

91160 Ballainvilliers

Tél. : 01 69 80 46 46

Les Parentèles

(maison de retraite spécialisée dans la maladie d'Alzheimer)

18 allée Victor Hugo

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 69 01 18 00



Vivre
dans la commune



Enfance et jeunesse



Petite enfance

 **Service Petite Enfance**
01 69 63 32 77

Coordonnées complètes
et horaires en page 23

La Ville du Bois a mis en place une politique cohérente et de qualité en faveur de l'enfance et de la famille. Ce secteur en expansion répond à une volonté municipale forte qui tend vers le libre choix des parents, du mode de garde pour leur enfant. La diversification des modes d'accueil du jeune enfant et le développement de la capacité d'accueil sont accompagnés d'un effort constant visant à garantir la sécurité et la qualité de cet accueil.

RAM communal

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Nelly Gueguen

Espace "Les Lutins du Bois"

11 chemin des Berges

91620 La Ville du Bois

Tél. bureau : 01 69 63 32 72

Tél. salle d'animations :

01 69 63 33 60

Courriel : ram@lavedubois.fr



Horaires et lieu d'accueil et de permanences

- Permanences téléphoniques (01 69 63 32 72) les mardis de 13h à 16h et jeudis de 13h à 15h.
- Permanences sur rendez-vous les mardis de 16h à 19h et les 1^{ers} et

3^{es} samedis du mois de 9h à 12h. Les animations collectives sont gratuites et sur inscription pour les assistantes maternelles et les enfants.

> En période scolaire

- Espace "Les Lutins du Bois", lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 11h30.

> En période de vacances scolaires (1^{ère} semaine uniquement)

- Espace "Les Lutins du Bois", lundi et jeudi de 9h30 à 11h30.
- Ecole des "Renondaines", mardi de 9h30 à 11h30.

Missions du RAM

- Informer et orienter les familles.
- Informer et accompagner les assistantes maternelles.
- Favoriser la socialisation des jeunes enfants.
- Permettre les échanges assistantes maternelles/enfants/parents.

A ce jour, une cinquantaine d'assistantes maternelles agréées et indépendantes proposent la garde d'enfants à leur domicile. Une liste de ces dernières est disponible à l'accueil de la mairie ; pour obtenir la liste mise à jour des disponibilités, contacter le Relais Assistantes Maternelles.

Multi-accueil

"Les Ecureuils du Bois"

Directrice : Sandrine Mousseigne

11, chemin des Berges

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 69 80 63 41

Fax : 01 69 80 63 42

multiaccueil@lavedubois.fr

Deux formules d'accueil

Le multi-accueil offre 20 places et associe deux modes de garde : l'accueil régulier de type crèche et l'accueil occasionnel, de type halte garderie. Les enfants, âgés de →



4 mois jusqu'à l'entrée en école maternelle, sont accueillis dans l'établissement du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

L'équipe se compose d'une directrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, de 3 auxiliaires de puériculture, de 2 aides auxiliaires, d'un agent polyvalent petite enfance et d'un agent des services techniques.

> Pour l'accueil régulier

Les pré-inscriptions se font auprès de la directrice de l'établissement, du 1^{er} octobre au 30 avril, et peuvent être effectuées à partir du 4^e mois de grossesse. Les dossiers de demande peuvent être retirés sur place, ou sur www.lavilledubois.fr. Ils sont traités anonymement par un groupe de travail appelé "groupe d'attribution des places".

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- attestation de paiement Caf (de moins de 3 mois, téléchargeable sur www.caf.fr) ou copie de la carte d'allocataire Caf,
- avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 pour les personnes non allocataires Caf.

> Pour l'accueil occasionnel

L'inscription se fait sur rendez-vous avec la directrice :

- lundi et mercredi : 9h30 - 12h,
- mardi et jeudi : 17h30 - 18h30.

Les familles devront présenter :

- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- attestation de paiement Caf (de moins de 3 mois, téléchargeable sur www.caf.fr) ou copie de la carte d'allocataire Caf,
- avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 pour les



- personnes non allocataires Caf,
- livret de famille,
- attestation "Vitale" des parents,
- carnet de santé de l'enfant,
- certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité établi par le médecin qui suit l'enfant,
- attestation d'assurance "responsabilité civile" mentionnant les nom et prénom de l'enfant.

Les familles peuvent bénéficier de deux créneaux par semaine, sous réserve de places disponibles.

L'accueil s'organise de la manière suivante :

- 2 demi-journées (matinée de 8h30 à 11h30 ou après-midi de 14h30 à 17h30),
- ou une journée complète avec repas.

Les réservations se font par téléphone le jeudi de la semaine précédant l'accueil, de 9h30 à 12h.

Accueil parents- enfants "1 2 3 Soleil"

Espace "Les lutins du Bois"
11 chemin des Berges
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 63 32 72
petiteenfance@lavilledubois.fr

Horaires d'accueil du public

Vendredi : 8h45 - 11h

C'est un espace de rencontres et d'échanges entre parents, enfants et accueillants. Cet accueil,



gratuit, est réservé aux enfants de moins de 4 ans non scolarisés, accompagnés d'un ou deux adultes familiaux (parents, grands-parents) domiciliés sur La Ville du Bois. L'accueil ouvre ses portes les vendredis de 8h45 à 11h, hors vacances scolaires, à l'espace "Les lutins du Bois". Les futurs parents sont les bienvenus.

- Pour les petits, c'est l'occasion de découvrir un lieu d'éveil et de socialisation adapté à leur âge et à leurs besoins.
- Pour les adultes, c'est la possibilité de se détendre avec son enfant et de partager ses préoccupations de parents.
- Pour tous, ce lieu permet de passer un moment ensemble, tout simplement.

Un vendredi sur deux, un atelier est proposé (peinture, pâte à modeler, motricité, pâtisserie, chant, conte...). Les autres vendredis sont réservés à l'accueil libre : jeux libres pour les enfants favorisant la rencontre et l'autonomie, et permettant aux adultes de se retrouver, de créer des liens et d'échanger...

Un programme est disponible dans les structures. Renseignements auprès de Nelly Gueguen, éducatrice de jeunes enfants (01 69 63 32 72).

Accompagnement des familles

Consultations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile, le camion "le Balladin" assure des permanences sur le parking de l'Escale (14 chemin des Berges) :

- les 2^{es} et 4^{es} vendredis de chaque mois (consultation médicale sur rendez-vous),
- les 1^{ers} et 3^{es} mardis de chaque mois (conseils et pesée).

Pour prendre rendez-vous, contacter "le Balladin" au 06 80 72 81 94.

Préparation à l'accouchement

Dans le cadre des actions de la Protection Maternelle et Infantile, Mme Longuet, sage-femme du secteur de La Ville du Bois, organise des séances gratuites de préparation à l'accouchement, →





les mardis de 14h30 à 16h30 à l'Es-
pace "Les lutins du Bois" (11 che-
min des Berges, derrière la crèche,
à La ville du Bois).

Renseignements et inscriptions :

01 69 79 93 35



Relations parents employeurs/ assistantes maternelles

Contacts utiles concernant le
contrat de travail et la convention
collective des assistants maternels
et particuliers employeurs :

- FEPEM (Fédération nationale
des Particuliers employeurs) sur
www.fepem.fr ou par téléphone,
avec une ligne accessible aux pa-
rents employeurs (0 820 024 324)
ou aux assistantes maternelles
(0 825 347 347)
- CASAMAPE (Conseil Assistance
Service aux Assistantes Mater-
nelles et Parents Employeurs) :
www.casamape.fr
- CIRA (Centre Interministériel de
Renseignements Administratifs) :
39 39 ou [www.fonction-publique.
gouv.fr](http://www.fonction-publique.
gouv.fr).

Contacts utiles

Numéros d'urgence : lire en page 92.

PMI du secteur de La Ville du Bois

Maison des Solidarités
2 rue François Mitterrand
91380 Chilly-Mazarin
Tél. : 01 69 79 93 35

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS)

CAMSP Les boutons d'Or
52 rue Hector Berlioz
91240 Saint-Michel-sur-Orge
Tél. : 01 69 46 52 91

Centre de Guidance Infantile (enfants et adolescents)

Centre Médico-Psychologique

14 chemin de la Croix du Mesnil
91310 Longpont-sur-Orge
Tél. : 01 64 49 02 42



Enfance

 **Service Éducatif**
01 64 49 59 45

Coordonnées complètes
et horaires en page 23

Modification du quotient familial

Du fait du calcul des impôts qui intervient de plus en plus tardivement dans l'année, le quotient familial, qui sert de base aux familles pour ajuster les tarifs des services périscolaires, de la cantine, de l'école de musique etc, est établi en année civile (de janvier à décembre).

Écoles

Les écoles accueillent les enfants de 8h30 à 16h30, avec une pause méridienne de 11h30 à 13h30.

Ecole maternelle

Marie Curie - 6 classes

Rue des Ecoles

Tél. : 01 64 49 59 27

Réforme des rythmes scolaires

Pour cette nouvelle rentrée 2013-2014, les horaires des écoles restent inchangés. La réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur en septembre 2014, après concertation locale.

Ecole maternelle et élémentaire Les Renondaines

(petite section à CE1) - 6 classes

Vieux Chemin de Montlhéry

Tél. : 01 64 49 04 08

Ecole élémentaire

Ambroise Paré - 15 classes

Rue des Ecoles

Tél. : 01 64 49 59 26

Ecole privée Notre Dame

(maternelle et élémentaire)

7, rue des Cailleboudes

Tél. : 01 69 01 28 17

www.notredame-vdb.com

Les inscriptions se font à l'école.

Les études dirigées

Un enseignant en charge de 15 élèves maximum aide aux devoirs, entre 16h30 et 18h aux Renondaines, entre 16h30 et 18h30 à Ambroise Paré (dont 30 minutes de récréation jusqu'à 17h). Le goûter est fourni. Ce dispositif concerne uniquement les enfants d'âge élémentaire (CP au CM2).

Le conseil d'école

Chaque école constitue un conseil d'école qui réunit enseignants, parents et représentants de la municipalité. Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre scolaire.

Le Rased

Le Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) a pour mission d'aider les enfants en grande difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants, des parents et parfois des élèves eux-mêmes. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Elles complètent les aides personnalisées mises en place en 2008 et les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

Le Rased comprend des enseignants spécialisés et une psychologue scolaire, qui interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.



La caisse des écoles

La caisse des écoles est un établissement public communal présidé par le maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire), que ce soit dans l'enseignement public ou l'enseignement privé. En début d'année scolaire, la caisse des écoles remet un dictionnaire à chaque CM2. A Noël, la caisse des écoles de La Ville du Bois offre un goûter aux enfants et subventionne un spectacle. Elle soutient la fête des écoles publiques en juin.

La caisse des écoles est composée de trois élus, dont le maire, et de 3 représentants de parents d'élèves. La comptabilité est assurée par un agent communal.

Inscription scolaire

L'inscription dans les écoles publiques se fait en mairie, auprès du service Educatif, à partir de janvier de l'année où l'enfant rentre à l'école. L'enfant qui effectue sa rentrée en septembre doit avoir 3 ans au plus tard le 31 décembre de l'année de rentrée.

Les documents suivants doivent être présentés :

- livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- carnet de santé à jour des vaccins (DTP ou DTCP).

La commune est divisée en deux secteurs : nord et sud. L'affectation est établie en fonction de l'adresse du domicile de l'élève et des disponibilités de chaque secteur.

Transport scolaire



Pour les élémentaires

Il s'agit d'assurer le transport des enfants de plus de 6 ans de la ville à destination de l'école Ambroise Paré. Ce service est gratuit pour les habitants (coût pris en charge par la ville : 105 € par enfant).

Depuis 2011, les services de transports scolaires des enfants sont gérés par le Conseil général. Un accompagnateur communal assure la sécurité et le bon déroulement du trajet. Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne sera accepté s'il ne possède pas sa carte de transport. Deux circuits de car des transports Meyer sont disponibles :

- circuit nord : arrêts Lunézy, Trou à Terre, Longaines, Joncs Marins, Plateau, Presbytère, Escale ;
- circuit sud : arrêts Les Renondaynes, Les Prés, Beaulieu, Les Carriers, Escale.

Inscription

Formulaire du Conseil général disponible sur www.essonne.fr ou www.lavilledubois.fr [Enfance > Transport scolaire].

Pour les collégiens

Il existe des circuits passant par La Ville du Bois à destination des collèges Louise Weiss (Nozay) et Pablo Picasso (Saulx-les-Chartreux). Les horaires des différents circuits sont consultables sur le site www.transports-daniel-meyer.fr



Inscription

Service payant avec carte Udete ou Optile. Formalités auprès de la société de transports Meyer.

Tél. : 01 69 01 00 09

Pour les lycéens

Un bus circule le matin et le soir, en direction des lycées Jacques Prévert et Jean Perrin de Longjumeau

Horaires :
www.transports-daniel-meyer.fr

Restauration scolaire

 **Restaurant scolaire**
01 69 63 93 61

La municipalité déploie des moyens conséquents pour faire en sorte que le temps de midi (11h30-13h30) soit un temps de détente. Sur les différents sites, des ateliers identifiés sont proposés aux enfants, leur permettant d'accéder à des espaces ludiques. L'encadrement est assuré par des animateurs, des agents de service et des intervenants spécifiques.

Il existe deux lieux de restauration sur la commune : Les Renondaines et Ambroise Paré (self service).

L'inscription est obligatoire auprès du service Educatif, avant la rentrée scolaire, après réception de l'avis d'imposition. Le prix est établi selon le quotient familial (modalités : voir accueil de loisirs). Les factures mensuelles sont à régler directement au service Educatif (chèque à l'ordre de "Régies de recettes multiples LVDB").



Accueils de loisirs (3-12 ans)

 **Service Educatif**
01 64 49 59 45

Coordonnées complètes
et horaires en page 23

Il s'agit de l'organisation des accueils des enfants avant l'école (préscolaire), le midi (pause méridienne), après l'école (postscolaire), le mercredi et pendant les vacances.

En période scolaire

> Accueil de loisirs du centre ville (maternels)

Equipe : 1 directeur et 6 animateurs
Chemin des Berges
Tél. : 01 69 80 88 43

Les maternels de l'école Marie Curie sont accueillis entre 7h et 8h20, entre 11h30 et 13h30, et entre 16h30 et 19h15, dans l'accueil de loisirs maternel du centre ville (au-dessus du restaurant scolaire). Ils y sont également accueillis le mercredi entre 7h et 19h15.

Remarque : lors des vacances scolaires, les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (coupon de préinscription obligatoire).

> Accueil de loisirs des Renondaines

Equipe : 1 directeur et 6 animateurs
Vieux chemin de Montlhéry
Tél. : 01 64 49 04 08

Dans les espaces dédiés à l'accueil de loisirs, les enfants sont accueillis entre 7h et 8h20, entre 11h30 et 13h30, et entre 16h30 et 19h. Le mercredi, ils sont pris en charge par les animateurs entre 7h et 19h.

Remarque : lors des vacances scolaires, les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (coupon de préinscription obligatoire).



> Accueil de loisirs des élémentaires (Ambroise Paré)

Equipe : 1 directeur et 7 animateurs
Rue du 8 Mai 45
Tél. : 01 69 01 64 34

Les élémentaires de l'école Ambroise Paré sont accueillis dans la structure jeunesse Micado entre 7h et 8h20, et 11h30 et 13h30. En soirée (entre 16h30 et 19h), ils sont dirigés, par car, vers l'accueil de loisirs de la ferme de la Croix Saint-Jacques. Le mercredi, ils y sont également accueillis entre 7h et 19h.

Lors des vacances

Tous les enfants de la ville fréquentent la ferme de la Croix Saint-Jacques, entre 7h et 19h. Pour cela, un coupon de préinscription est à rendre obligatoirement au service Educatif, en respectant le délai fixé (environ 3 semaines avant).

Trois formules sont proposées :

- ½ journée "matin" : accueil entre 7h et 13h* (repas inclus),
- ½ journée après-midi : accueil

entre 13h et 19h* (goûter inclus),
• journée complète : accueil entre 7h et 19h.

* Pour des raisons de sécurité, l'arrivée ou la sortie des enfants en ½ journée doit s'effectuer entre 13h et 14h.

Inscription : annuelle et obligatoire, l'inscription se fait auprès du service Educatif, dès la fin août. Pièces demandées pour l'inscription :

- copie du livret de famille,
- copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- copie du carnet de santé à jour du vaccin (DTP ou DTCP),
- copie du jugement ou de la convention en cas de séparation ou de divorce des parents.

Rappel des pièces demandées pour le quotient de l'année 2014 (à présenter ensemble) :

- dernier avis d'imposition,
- relevé annuel 2012 des prestations CAF.





Tarif des prestations

Les tarifs seront réévalués à compter du 1^{er} janvier 2014 (+ 2 % selon l'indice moyen de l'augmentation du coût de la vie fourni par l'INSEE).

TARIF DES PRESTATIONS 2013 (EN EUROS)

Tranche	Quotient	Restaurant	Pré-scolaire	Post-scolaire	Accueils de loisirs	
					Journée + repas	1/2 journée
A	< 111,30	0,84	0,48	0,93	3,42	1,29
B	111,31 - 237,80	1,62	0,59	1,05	4,89	1,64
C	237,81 - 301,00	2,39	0,71	1,19	6,38	1,98
D	301,01 - 349,10	2,68	0,93	1,29	6,95	2,14
E	349,11 - 396,50	2,88	1,10	1,37	7,68	2,39
F	396,51 - 475,60	3,09	1,27	1,43	8,44	2,68
G	475,61 - 554,90	3,47	1,40	1,51	9,41	2,97
H	554,91 - 634,20	3,68	1,51	1,64	10,10	3,21
I	634,21 - 808,00	3,90	1,63	1,74	10,78	3,44
J	808,01 - 914,70	4,15	1,74	1,99	12,08	3,97
K	914,71 - 1021,50	4,38	1,99	2,22	13,37	4,49
L	1021,51 - 1219,60	4,48	2,22	2,32	14,41	4,97
M	1219,61 - 1573,00	4,70	2,32	2,46	15,66	5,47
N	1573,01 - 1800,00	4,91	2,42	2,61	16,95	6,02
O	>1800,01	5,13	2,54	2,75	18,28	6,57
Quotient non établi		6,40	2,94	3,21	20,82	7,48
Enfants extérieurs		7,48	3,21	3,73	23,38	8,01
1/4 d'heure supp.				4,56	4,54	4,54

Etudes dirigées	
Renondaines	2,56
Forfait après études dirigées	1,05
Ambroise Paré	3,00
1/4 d'heure supp.	2,22
Enfants domiciliés hors commune	2,56



Jeunesse

Micado

**Maison de l'Information et
de la Culture ADOlescente
(11-17 ans)**

1 responsable, 1 animateur
et 1 animateur sportif
Chemin des Berges
Tél. : 01 69 63 34 12



Située dans le bâtiment de l'Escale, la structure accueille les jeunes collégiens et lycéens. Elle est dotée de plusieurs salles à vocation sportive et culturelle. L'équipe d'animation propose aux jeunes différents ateliers (manuels, sportifs, culinaires et ludiques).

Activités

Des matinées et soirées thématiques sont aussi organisées. Le fonctionnement permet aux jeunes de mieux structurer leurs loisirs en participant à l'élaboration des activités et projets. Les horaires s'adaptent à la disponibilité des jeunes.

Horaires

> En semaine scolaire

Le mercredi, de 13h30 à 19h
2 samedis par mois, de 10h à 17h

> En période de vacances scolaires

Tous les jours : de 10h à 19h (sauf
le lundi : de 13h30 à 19h)

Deux systèmes différents d'adhésion : l'entrée libre (gratuite) ou le passeport jeune (20 €/an) donnant accès à un plus grand nombre d'activités et d'avantages (sorties, soirées et séjours à demi-tarif).

Inscriptions

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- fiche de renseignements sanitaires signée par les responsables légaux,
- photo d'identité,
- certificat médical d'aptitude à la pratique du sport et des activités nautiques, de moins de 3 mois.





Etablissements scolaires

Collège Louise Weiss (de secteur)
20, rue du Bois Clair - 91620 Nozay
Tél. : 01 69 80 84 42

Lycée Jacques Prevert
(de secteur)
23, rue Jules Ferry
91160 Longjumeau
Tél. : 01 69 34 41 87

Institut privé du Sacré Cœur
(collège et lycée)
Passage de Graville
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 01 06 12
www.isc-villedubois.com

Ecoute et aide

 **CCAS**
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 24

Pour les 11-25 ans, le CCAS exerce son action en liaison étroite avec les services ou associations publics et privés à caractère social, notamment Inter'Val et la Mission Locale.

Inter'Val

Inter'Val est une association de prévention spécialisée qui intervient auprès des jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles. Son territoire d'action comprend : Bièvres, Igny, La Ville du Bois, Marcoussis, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Villejust.

Inter'Val est agréée par le Conseil général de l'Essonne et conventionnée par les mairies ci-dessus. Ses partenaires : municipalités, services Jeunesse, CCAS, Mis-

sions Locales, MDS (Maisons Départementales des Solidarités), établissements scolaires...

Douze éducateurs spécialisés diplômés proposent :

Les suivis individuels

Accueil, écoute, entretiens individuels.

Les éducateurs vous soutiennent et vous accompagnent dans vos projets concernant la scolarité, l'emploi, les difficultés familiales et administratives...

Les projets collectifs

Inter'Val intervient dans les établissements scolaires du territoire, les services Jeunesse, les structures et manifestations communales...

Thèmes d'intervention :

- la prévention des conduites à risques : alcool, cannabis, dangers liés à Internet, relations fille-garçon, prévention routière...
- l'insertion : chantiers jeunes.

Inter'Val

29 chemin
des Berges
91620 La Ville du
Bois

Tél. : 01 64 49 00 76
interval.lvdb@voila.fr
Accueil tous les jours,
sur rendez-vous



La Mission Locale des 3 Vallées est une association de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Mission Locale des 3 Vallées

Antenne de Monthéry
Place Louis Daniel Meyer
91310 Monthéry
Tél. : 01 64 49 78 02



Vivre
dans la commune



Emploi



Point emploi

 **CCAS**
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 24

Le CCAS possède des moyens techniques et humains pour aider à la recherche d'emploi. Une personne accueille et informe le demandeur d'emploi et, si besoin,

lui apporte son concours pour la rédaction de courrier et CV ou la recherche Internet. Un poste informatique avec accès Internet, ainsi qu'un fax, sont mis à disposition. Depuis le 1^{er} janvier 2011, le point emploi est une compétence d'Europ'Essonne.

Sur rendez-vous, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Contacts utiles

Pôle emploi

(ANPE - Assedic)
22 boulevard Jean Jaurès
BP 62 - 91294 Arpajon
Tél. : 39 49
Fax : 01 69 26 94 73

Pôle emploi et de la formation professionnelle (DDTE)

553 place des Terrasses
de l'Agora
91034 Evry cedex
Tél. : 01 60 79 70 00

Conseil des Prud'Hommes

20 avenue du M^{al} Leclerc
91160 Longjumeau
Tél. : 01 64 48 80 40

Inspection du travail

Tour Agora
Grande place Evry 2
553 place des Terrasses
de l'Agora
91034 Evry cedex
Tél. : 01 60 79 70 00
Fax : 01 60 77 69 09

Direction départementale du travail, de l'em-



Création d'entreprise

L'une des compétences de la communauté d'agglomération Europ'Essonne, est le soutien à la création et aux jeunes entreprises. Ainsi, elle a créé deux institutions importantes dans ce domaine :

- en décembre 2009, Apis Développement, une pépinière d'entreprises qui accueille les jeunes entreprises et les aide à démarrer.
- en 2010, la Maison de la Création d'Entreprise, basée à Longjumeau

Apis Développement



15 avenue de Norvège
Villebon-sur-Yvette
91978 Courtabœuf Cedex
Tél. : 01 60 92 41 41
Fax : 01 69 29 09 19
contact@apisdeveloppement.com

Maison de la création d'entreprise

Parc Nativelle
156 rue François Mitterrand
91160 Longjumeau
Tél. : 01 69 10 28 50
mce@europessonne.fr

La mairie recrute

Service des Ressources Humaines 01 64 49 59 49

A intervalles réguliers, la mairie recrute du personnel pour pallier les mouvements de personnel. En particulier, elle recherche périodiquement des animateurs ou surveillants pour assurer l'encadrement des enfants, sur le temps de midi.

Par ailleurs, la fonction publique propose par concours un vaste panel de métiers administratifs,

techniques, culturels, sportifs, médico-sociaux... accessibles à tous les niveaux d'études. Une bonne manière d'entrer dans la vie professionnelle avec la garantie d'un emploi stable.



Pour connaître les
emplois vacants,
consultez

www.lavilledubois.fr

[La mairie recrute] ou
contactez le service des
Ressources Humaines



Loisirs



Temps forts sur la ville

 **Service Culture, Sport,
Jeunesse et
Vie Associative**

01 64 49 55 40

Coordonnées complètes
et horaires en page 24

Tout au long de l'année, des manifestations culturelles, sportives et conviviales sont organisées dans la ville.

Consultez la "Feuille du Bois" ou www.lavilledubois.fr pour, mois après mois, connaître l'ensemble des rencontres

2013-2014

Septembre

- Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal
- Saint Fiacre
- Fête des associations
- Fête du patrimoine

Octobre

- Fête du sport
- Soirée des associations
- Fête de la science
- Semaine bleue

Novembre

- Armistice de 1918
- Concert de la Sainte Cécile
- Marché de Noël

Décembre

- Téléthon

Mars

- Carnaval de Bineau
- Brocante
- Cessez-le-feu en Algérie
- Rencontres du jazz
- Carnaval de la petite enfance
- Essonne verte, Essonne propre

Mai

- Victoire de 1945
- Balle aux prisonniers
- Fête des voisins

Juin

- Portes ouvertes de l'école de musique et de danse
- Gala de l'école de musique et de danse
- Fête de l'été du Micado
- Appel du 18 Juin
- Fête de la peinture rapide
- Fête de la musique
- Fêtes des écoles



Équipements et espaces publics

Équipements culturels

Équipements	Adresse	Activités
Bibliothèque	11 bis rue des Ecoles	Lecture, animations
Local les Cadets	Rue du Grand Noyer	Musique, chant
Salle de réunion au stade	78 route de Nozay	Réunions, activités manuelles
Foyer des anciens	Route de Nozay	Réunions, repas, cours de langue
Escale H.G. Adam côté scène	14 chemin des Berges	Théâtre
Escale H.G. Adam côté miroir	14 chemin des Berges	Danse
Locaux communaux	12 rue Ambroise Paré	Informatique
Ecole de musique	Ferme de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 Mai 1945)	Musique
Services Techniques	20 rue Ambroise Paré	Réunions
Salle multifonctions de la Croix Saint-Jacques	Ferme de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 Mai 1945)	Accueils de loisirs, location par les Urbisylvains

Équipements sportifs

Équipements	Adresse	Activités
Escale Léon Froissant (rez-de-chaussée)	14 chemin des Berges	Terrain multisports : hand, basket, tennis, football
Escale (dojo)	14 chemin des Berges	Judo, boxe, karaté, penchak
Petit Gymnase	Rue des Ecoles	Danse, gymnastique
Stade de football	78 route de Nozay	Football
Tennis	Rue Jacques Tati	Tennis

En outre, les Urbisylvains peuvent se rendre à la piscine intercommunale Christine Caron, située à Montlhéry (*lire en page 17*).

Réservation des salles

La **salle multifonctions** de la Croix Saint-Jacques (170 m²), est ouverte à la location par les Urbisylvains. Le règlement intérieur est téléchargeable sur www.lavilledubois.fr [Culture > Equipements].

Réservation : accueil de la mairie, 01 64 49 59 49

Réservations par les associations des équipements municipaux culturels et sportifs : service Culturel, 01 64 49 55 40



L'école municipale de musique et de danse

Ecole municipale de musique et de danse

Responsable : Pierre Lemaistre
Voie du 8 Mai 1945 (1^{er} étage de la
Ferme de la Croix Saint-Jacques)
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 82 18
06 22 66 79 60

Permanences à l'école

Lundi, de 18h à 19h30
Mercredi, de 13h30 à 15h
Ou sur rendez-vous

Secrétariat en mairie

Tél. : 01 64 49 55 40
Courriel : emmd@lavilledubois.fr
Secrétariat ouvert du lundi
au vendredi de 9h à 16h30
(fermé le mercredi et le samedi)

Musique

L'école municipale de musique
et de danse enseigne individuel-
lement de multiples disciplines
musicales :

- piano, guitare classique, violon,
violoncelle,
- trompette, trombone, flûtes, cla-
rinette, saxophone,
- guitare électrique et guitare
basse, piano jazz, synthétiseur,
batterie,

- cours de formation musicale
pour adultes et pour enfants,
- chorale adultes "Chorissimô"
(sous réserve du nombre d'ins-
crits).

Les enseignants sont tous des
professionnels expérimentés, pra-
tiquant une pédagogie individua-
lisée.

L'école propose aussi de l'éveil mu-
sical pour les 4-7 ans, des ateliers
de jazz et de blues, de musiques
actuelles mais aussi un orchestre à
cordes, de musique de chambre et
de musique traditionnelle.

Des auditions sont pratiquées tout
au long de l'année afin de mesurer
la progression. Chaque année,
des évaluations sont réalisées et à
chaque fin de cycle, un examen dé-
termine le passage en cycle supé-
rieur, selon les normes nationales.
Plusieurs concerts sont organisés
dans l'année, dont certains sur
la commune (voir le calendrier
des manifestations en page 68),
comme les Rencontres du Jazz, la
fête de la musique, le Téléthon, le
concert de la Sainte Cécile ou le
gala de fin d'année.



Photo : Jean-Pierre Bessières



Photo : Jean-Pierre Bessières

Danse

Les cours se pratiquent au petit gymnase, rue des Écoles (près de l'école Ambroise Paré). L'école municipale de musique et de danse a aussi pour mission l'enseignement collectif de danse classique et contemporaine (à partir de 4 ans). Un gala de fin d'année est programmé en juin.

www.lavilledubois.fr [Culture > Ecole de musique et de danse]).



Tarifs

Du fait du calcul des impôts qui intervient de plus en plus tardivement dans l'année, le quotient familial, qui sert de base aux familles pour ajuster les tarifs des services périscolaires, de la cantine, de l'école de musique etc, est désormais établi de janvier à décembre.

Règlement et tarifs



Informations sur
le règlement et
les tarifs :

www.lavilledubois.fr
[Culture > Ecole de musique et
de danse] ou 01 64 49 55 40

La facturation

La facturation sera établie sur trois périodes : de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin. Pour obtenir le tarif annuel, il faut multiplier le tarif mensuel par 9,5.

Tarifs disponibles sur www.laville-dubois.fr [Culture > Ecole de musique et de danse] ou sur simple appel au 01 64 49 55 40.

La location d'un instrument

Certains instruments peuvent être loués. Dans ce cas, un chèque de caution (non encaissé) doit être remis en début d'année scolaire.

Tarifs disponibles sur www.laville-dubois.fr [Culture > Ecole de musique et de danse] ou sur simple appel au 01 64 49 55 40

Les cours

Les horaires et la durée des cours sont établis pour un an. Ils démarrent la 3^e semaine de septembre. Il n'y a pas de cours lors des vacances scolaires et jours fériés.

Les inscriptions

- Réinscriptions : jusque fin juin.
- Nouvelles inscriptions : à partir de septembre, lors des permanences de l'école.

L'inscription à l'école de musique et de danse vaut pour toute l'année scolaire, sauf cas de force majeure, sur justificatif (voir règlement sur



La bibliothèque municipale Constantin Andréou

Bibliothèque municipale

Responsable : Nicolas Louis

11 bis rue des Ecoles

(face à l'école Marie Curie)

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 41

bibliotheque@lavilledubois.fr

Horaires

Lundi : 15h-18h

Mardi : 15h-18h

Mercredi : 11h-18h

Vendredi : 15h-18h

Samedi : 10h-16h

(excepté en juillet/août)

Catalogue des ouvrages

Un catalogue en ligne est consultable sur www.lavilledubois.fr ou directement à la bibliothèque.

Vous accédez ainsi à plus de 25 000 notices descriptives informatisées.

La bibliothèque Constantin Andréou propose des livres (albums, bandes dessinées, littérature, documentaires...), des magazines, des ouvrages en langues étrangères, des partitions musicales et des cartes géographiques.

Des listes de nouveautés sont également disponibles sur www.lavilledubois.fr

Inscriptions

La lecture sur place et la consultation d'internet sont gratuites. Pour emprunter à domicile jusqu'à 6 livres et 3 revues, l'inscription pour un an est de 4 € par adulte, 2 € par enfant. Le délai de retour est de 4 semaines. Possibilité de réserver un livre déjà emprunté et de suggérer des acquisitions.



Animations

L'Heure du Conte est organisée régulièrement, ainsi que d'autres manifestations dans l'année (expositions, conférences...) gratuites et ouvertes à tous. Elles peuvent faire l'objet de bibliographies thématiques, consultables sur www.lavilledubois.fr.





Activités pour les seniors

 **CCAS**
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 24

Repas du maire aux anciens

A l'occasion des vœux du maire, en janvier, la municipalité offre un repas aux personnes âgées de plus de 65 ans.

.....

Sortie et repas de printemps

Au printemps, la municipalité invite les personnes âgées de plus de 65 ans à participer à une sortie ou à un repas.

.....

Piscine

La piscine Christine Caron de Montlhéry met à la disposition du public trois bassins et propose diverses activités : l'école de natation le mercredi matin, pour les enfants à partir de 5 ans, des cours de gymnastique aquatique, des cours de cardi'eau bike (vélo dans l'eau). Location possible de cardi'eau bike sur les heures d'ouverture au public.

Piscine intercommunale

Avenue du Téméraire
91310 Montlhéry
Tél. : 01 69 01 22 99

Horaires d'accueil du public

Mardi : 17h - 19h30
Mercredi : 14h - 18h30
Jeudi : 12h - 14h et 17h - 19h30
Vendredi : 17h - 21h
Samedi : 14h - 19h
Dimanche : 9h - 13h

Semaine bleue

Dans le cadre de la "Semaine Bleue", une animation est proposée chaque année aux personnes âgées de 65 ans et plus.

.....

Colis

Pour les fêtes de fin d'année, la possibilité est offerte aux seniors de bénéficier d'un colis.



Théâtre

Le théâtre de Longjumeau propose une programmation variée : théâtre, humour, concerts... Dans le cadre d'une convention entre le théâtre et La Ville du Bois, les Urbisylvains bénéficient d'un tarif préférentiel.

 Le programme de la saison est téléchargeable sur www.lavilledubois.fr [Culture > Sorties > Théâtre]

 **Théâtre de Longjumeau**
20 avenue du G^{al} de Gaulle

91160 Longjumeau
Renseignements et réservations : 01 69 09 09 09
www.theatre-longjumeau.com

Associations



INDEX PAR DISCIPLINE

ALPHABÉTISATION

Astula du Bois	86
Renaissance et Culture	79

ANIMATIONS

Foyer des Anciens	90
La Troupe des Roussettes	77
Syndicat d'Initiative	79

AQUAGYM

Club des Oursins	82
Retraite Sportive	85

ARTS MANUELS

Décore-moi	76
------------------	----

ARTS PLASTIQUES

L'Atelier des Mirettes	78
Regard	79

BOXE

Académie Franck Ropers	80
Association Sportive Full	
Contact La Ville du Bois	81

CADRE DE VIE

Bien Vivre à La Ville du Bois	87
Danger CR9	89

CYCLISME

Vélo Club Urbisylvain	85
-----------------------------	----

DANSE

Danse et Gym du Bois	82
Renaissance et Culture	79

ECHANGES CULTURELS

Amicale franco-portugaise	76
Ecri comité de jumelage	77
Les Mains Ensemble	78
Mozaïq	79

ENSEIGNEMENT

Astula du Bois	86
Avenir de l'Orient	76
Liberty Langues	78
Renaissance et Culture	79

FOOTBALL

Football Club Marcoussis- Nozay-La Ville du Bois	83
La Ville du Bois Futsal (VDBFC).....	84

GYMNASTIQUE

Danse et Gym du Bois	82
----------------------------	----

HAND BALL

Association sportive du collège Louise Weiss	81
---	----

HOCKEY

HCCM hockey club du canton de Montlhéry	83
--	----

INFORMATIQUE

Informatique LVDB	90
-------------------------	----

JEUX VIDÉO

GIV	90
-----------	----

JUDO

Judo Ju-Jitsu Club de La Ville du Bois	84
---	----



Pour trouver l'adresse des lieux de pratique, se reporter à la liste des équipements culturels et sportifs en page 69.

KARATÉ

Karaté Club La Ville du Bois 84

MOTO

Aquatique moto club 80
Moto club de l'Essaim 84

MUSIQUE

Les Cadets 78
Renaissance et Culture 79

NATATION

Club des Oursins 82
Exocet Master Club 83

PARENTS D'ÉLÈVES

FCPE..... 87

PLONGÉE

Club de plongée
de Montlhéry..... 82

PRÉVENTION DES JEUNES

Inter'Val 88

RANDONNÉE

Renaissance et Culture 79
Retraite Sportive 85

SECURITÉ

Association Nationale pour la
Professionnalisation de la
Sécurité Privée 89

SENIORS

FNACA 87
Foyer des Anciens 90
Retraite Sportive 85

SOLIDARITÉ

ASCHAS 86
Les Amis d'un Coin de l'Inde
et du Monde (LACIM) 88
Les enfants du Vietnam
Kim Yèn 88
Les Mains Ensemble..... 78
Secours Catholique 88
Secours Populaire 88

TAEKWONDO

Association de Taekwondo
de La Ville du Bois 81

TENNIS

Tennis Club 85

TENNIS DE TABLE

CO La Ville du Bois
tennis de table 82

THÉÂTRE

La Scène des Bois..... 77
Renaissance et Culture 79

YOGA

Association pour la Pratique
du Yoga - APY 81



Culture

Amicale franco-portugaise

Manifestations culturelles et religieuses. Aide aux familles en difficulté.

Public : tout public

Contact

Antonio De Barros (président)

01 69 01 27 09

Siège social : 12 chemin
de Lunézy, 91620 La Ville du Bois

Avenir de l'Orient

Cours de chinois,
niveau débutant.

Public : enfants et adultes

Tarif : 160 €

Contact

Hélène Jin (présidente)

01 69 82 80 26 • 06 11 24 02 37

hjin@hotmail.com

Siège social : mairie, place du
Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois



Décore-moi

Dessin, carton-
nage, broderie,
couture.

Public : adultes

Horaires :

Mardi : 14h à 17h

Mercredi et jeudi : 9h à 12h et

14h à 17h

Tarif : 20 € à 75 € suivant
l'activité





Contact

Françoise Arnould Laurent (présidente) • 01 69 01 70 17
Danièle David • 06 69 80 64 25
Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois



Public : 3 niveaux : enfants, ados, adultes

Horaires :

Enfants et ados : mercredi après-midi
Adultes : mardi, de 20h30 à 22h30

Tarif : 150 € par an

Contact

Jacques Philippot (président)
01 69 01 94 25
Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois

Ecri comité de jumelage

Organisation de manifestations et d'échanges entre les villes jumelées.

Public : tout public

Permanence :

Locaux des services Techniques

1^{er} jeudi du mois à 20h45

Tarif : 10 € par personne

Internet :

<http://jumelage.vdb.free.fr>

Contact

Philippe Trouvat (président)
06 60 77 68 88
ptrouvat@laposte.net
Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois



La Troupe des Roussettes

Création et mise en scène d'animations culturelles : expositions temporaires, soirée musicale, maquillage des enfants pour Bineau, village de Noël pour tous les enfants, contes pour enfants.

Public : tout public

Lieu de pratique et horaires :

Escale (salle G. H. Adam
1^{er} étage)
Le mardi de 20h45 à 22h30

Tarif :

Adultes : 5 €
Enfants : 1 €

Contact

Brigitte Gillot (présidente)
06 17 39 90 31
brigillot@wanadoo.fr
Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois



La Scène des Bois



Théâtre amateur. L'objectif est de maîtriser l'élocution, les déplacements dans l'espace et de s'amuser en amusant les autres. Les cours sont sous la direction d'un professionnel.



L'Atelier des Mirettes

Promotion des
arts plastiques

par l'apprentissage et la pratique.
Cours tous niveaux de sculpture,
peinture toutes techniques,
dessin, aquarelle.

Public : enfants et adultes
tous niveaux

Lieu de pratique et horaires :

Linax : Maison des Artistes (rue
Jules Ferry) et Chataigneraie (rue
de la division Leclerc)

Des cours sont organisés du
lundi au samedi, dans la journée
et le soir

Tarif :

Adhésion à l'association : 16 €
+ tarif annuel en fonction des
cours choisis. Tarif réduit pour les
enfants, les étudiants et plusieurs
personnes d'une même famille.

Internet :

<http://aapcm.over-blog.com>

Contact

Fanny Boudrant (présidente)

06 21 72 45 07

atelierdesmirettes@yahoo.fr

Siège social : mairie, 14 rue de la
Chapelle, 91310 Montlhéry

Siège social : 37 rue du Grand
Noyer, 91620 La Ville du Bois

Les Mains Ensemble LME

L'association LME permet à ses
adhérents de s'investir dans des
actions de solidarité/citoyen-
neté tout en intégrant un lieu
d'échange interculturel.

Public : tout public

Horaires : Du lundi au vendredi
de 10h30 à 18h

Tarif : 15 €

Internet : <http://l-m-e.org/>

Contact

Hadissa Alira (présidente)

06 60 14 00 22

contact@l-m-e.org

Siège social : 5 chemin du Bois
Bourdon, 91180 Saint-
Germain-lès-Arpajon

Les Cadets

Fanfare, pratique
des instruments à
vent et percussions.

Public : tout âge
(de 7 à 77 ans)

**Lieu de pratique
et horaires** :

37 rue du Grand Noyer,

La Ville du Bois

Jeudi de 19h à 20h

Tarif : en fonction des cours

Contact

Bernard Bouillet (président)

01 69 01 72 62 • 06 81 42 15 14

mtb.bouillet@free.fr



Liberty Langues

Dispense des
cours de lan-
gues (japonais,
anglais, espa-
gnol, portugais, allemand, Italie).



Public : tout public

(de 4 ans à 99 ans)

Lieu de pratique et horaires :

La Ville du Bois, Montlhéry,

Longpont-sur-Orge

Du lundi au samedi selon cours,
langue, niveau

Tarif : De 175 € à 335 € pour
l'année suivant cours et niveau

Contact

Christian Kidscheid (président)

06 80 10 54 91

christian.kidscheid@hotmail.fr

Siège social : 88 rue des Joncs
Marins, 91620 La Ville du Bois



Mozaiq

Reconnaître et mettre en valeur la richesse des différentes cultures présentes à La Ville du Bois. Buffet-jeux du monde, films, débats, conférences et l'événement fort : la Journée de la Diversité (échange culturel, musical et artistique).

Public : population de la commune et des environs

Tarif : Adhésion : 15 €

Contact

Natalie Lutz-Tatischeff (présidente) • 06 88 38 00 08
Siège social : 23 bis chemin du Ruisseau Blanc, 91620 La Ville du Bois



Contact

Président : Giovanni Benedetti
Nathalie Dugué (présidente)
06 81 66 46 15
regard_vdb@yahoo.fr
Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois

Renaissance et Culture

Alphabétisation, langues, théâtre enfants/adolescents/adultes, danse de salon, salsa, rock, danse afro-orientale, méthode Feldenkrais, éveil musical du tout petit, randonnées.

Public : selon activité

Lieux de pratique : Nozay et La Ville du Bois

Tarif : Selon activités

Internet : activites91.com

Contact

Françoise Nicolini (présidente)
06 28 05 04 56
rnozayvdb@yahoo.fr
Siège social : mairie, 91620 Nozay



Regard

Arts plastiques.

Public : enfants, adolescents, adultes

Lieu de pratique et horaires :

Ruelle du Presbytère, La Ville du Bois

Enfants : mercredi, de 14h à 15h30

Adolescents : mercredi, de 16h à 17h30

Adultes : vendredi, de 19h30 à 21h30

Tarif : 165 € à 195 €



Syndicat d'Initiative

Animation de la ville, sorties (théâtre, spectacles, culturelles), voyages (France et étranger).

Public : tout public

Lieu et horaires d'ouverture :

4 Grande Rue, 91620 La Ville du Bois

Lundi au vendredi : de 14h30 à 17h30

Tarif : 10 € par an

Contact

Jacques Philippot (président)
01 69 01 19 33 • 06 12 22 29 89
ville-du-bois.otsi@wanadoo.fr
Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois





Sport

Académie Franck Ropers



Penchak silat self defense.

Public : tout public à partir de 16 ans

Lieu de pratique et horaires :
Escale

Lundi et jeudi : 20h à 22h30

Tarif : 315 € + 35 € d'assurance + 35 € de licence

Internet :
academiefrankropers.com
vdbpenchakdefense91.fr

Contact

Patrick Bourgeois • 06 86 94 29 37
nadpat.bourgeois@orange.fr
Siège social : 32 rue des Vignes,
91640 Fontenay-les-Briis

Aquatique moto club

Principalement la pratique du tourisme en moto mais aussi roulage piste, rallye routiers ou Championnat de France de Tourisme. Sans oublier les randonnées, balades, rassemblements, bourses d'échanges, stages, actions caritatives... Le moto club est affilié à la Fédération Française de Motocyclisme. Création en 2013 d'une section 125 cm³ et scooters.



Public : toutes les catégories de motards

Tarif : 25 € puis 20 € par personne complémentaire de la même famille

Internet : <http://mc.lm.free.fr>

Contact

Pierre Dimitri Lavrentieff
(président) • 06 15 40 66 38
mc.lm@free.fr

Siège social : 26 rue des Près,
91620 La Ville du Bois



Association de Taekwondo de La Ville du Bois



Apprentissage et approfondissement des techniques propres au Taekwondo, l'art martial coréen (techniques de self-défense, combats, poomsé...).



Public : à partir de 7 ans

Lieu de pratique et horaires :

Dojo de l'Escale

Lundi et jeudi : de 18h30 à 20h

Tarif : 180 € l'année
(tarif préférentiel fratrie)

Internet :

<http://machairoodus.free.fr>

Contact

Perrine Chan-Kin (présidente)
Hubert Chan-Kin (éducateur sportif, entraîneur) • 01 64 58 77 19

06 32 52 54 00 • hubck@free.fr

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois

Association pour la Pratique du Yoga APY

Pratique du yoga.

Public : à partir de 14 ans

Horaires :

Mercredi de 19h15-20h30

Jeudi de 10h à 11h15

Jeudi de 18h45 à 21h15

Tarif : 50 € par trimestre

Contact

Nicole Le Bris (présidente)

01 69 63 74 18

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois

Association sportive du collège Louise Weiss

Pratique du hand ball.

Public : collégiens

Lieu de pratique et horaires :

Escale

Mercredi de 13h30 à 16h

Tarif : 30 € par an

Internet : collègelouiseweiss.fr

Contact

Jocelyne Monier (présidente,
principale du collège)

01 69 80 84 42

0912174u@ac-versailles.fr

Siège social : collège Louise Weiss,
20 rue du Bois Clair, 91620 Nozay

Association Sportive Full Contact La Ville du Bois



Boxe américaine et full contact, sports de contacts, de combats pieds-poings en loisir ou compétition. Initiation à la boxe anglaise, sport de contact, de combat poings.

Public : adulte mixte et enfant mixte (à partir de 7 ans)

Lieu de pratique et horaires :

Escale (dojo)

Adultes : mardi, mercredi,
vendredi, de 20h30 à 22h30

Enfants de 7 à 14 ans : mercredi,
de 16h30 à 17h45

Tarif :

Adultes à partir de 15 ans : 225 €

Enfants de 7 à 14 ans : 100 €

Internet :

<http://www.teamjudes.fr/>

Contact

David Moral (président)

Laure Bonnaud (trésorière)

06 10 22 03 22

laurebonnaud@orange.fr

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois



Club de plongée de Montlhéry

Initiation et perfectionnement à la plongée sous-marine. Passage de brevets fédéraux. Nage avec palmes.

Public : tout public

Lieu de pratique et horaires :

Piscine intercommunale du SIRM (Montlhéry)

Mardi : 20h-23h

Jeudi : 20h-22h

Internet : www.cpm91.free.fr

Contact

Michel Paturot (président)

01 60 84 12 23

michel.paturot@free.fr

Siège social : mairie,

91310 Montlhéry

Courrier : 30 rue des Glycines,

91180 Saint-Germain-lès-Arpajon



Public : tout âge

Lieu de pratique et horaires :

Escale

Mardi : 19h - 24h

Vendredi : 20h30 - 2h

Samedi : 13h30 - 19h

Tarif :

Compétiteurs : 115 €

Loisirs, enfants, femmes : 85 €

Internet : www.vdbtt.fr

Contact

Oriane Boissel (présidente)

06 76 06 05 95

oriane.boissel@wanadoo.fr

Siège social : mairie, place du

Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois



Club des Oursins

Club de natation (enfant à partir de 6 ans, adulte sans limite d'âge, apprentissage, perfectionnement, compétition) et d'aquagym (classique, aquafitness, aquaphobie).

Public : à partir de 6 ans

Lieu de pratique et horaires :

Piscine intercommunale Christine Caron de Montlhéry

En soirée à partir de 17h et jusqu'à 22h certains soirs

Internet :

<http://club.ocm91.free.fr>

Contact

club.ocm91@gmail.com

Siège social : mairie, place de la

Souche, 91310 Montlhéry



Danse et Gym du Bois

Danse modern/jazz, gymnastique, LIA (Low Impact Aerobic), zumba.

Public :

Danse : à partir de 4 ans

Gymnastique : à partir de 16 ans

Lieu de pratique et horaires :

Petit gymnase

Gymnastique : lundi, mardi, jeudi

Danse enfants-ados : mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Danse adultes : vendredi

Tarif :

Danse : à partir de 119 € +

5 € d'adhésion

Gymnastique : à partir de 84 € +

5 € d'adhésion

CO La Ville du Bois tennis de table

Pratique du tennis de table en loisir et/ou compétition.



Internet :

www.danse-et-gym-du-bois.com

Contact

Catena Cangelosi (présidente)
danseetgymdubois@gmail.com
Siège social : mairie, place du
Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois



.....

Exocet Master Club

Natation course en
catégories master
(vétérans).



Public : toute
personne de plus
de 25 ans sachant nager les 4
nages et souhaitant participer à
des compétitions

Lieu de pratique et horaires :
Piscine intercommunale Christine
Caron de Montlhéry
Lundi : 20h30-23h
Mercredi : 21h-23h
Vendredi 20h40-22h30

Tarif : 150 € / an

Internet : www.exocetmaster.fr

Contact

Bernard Proux (président)
06 37 83 13 79
exocetmaster@yahoo.fr
Siège social : 11 rue Casimir,
Gouny, 91620 La Ville du Bois



Football Club Marcoussis Nozay-La Ville du Bois

Pratique et formation à
la pratique du football.
Compétitions.



Public : tout public,
à partir de 6 ans

Lieux de pratique : stade
municipal de La Ville du Bois, stade
du Mesnil Forget à Nozay, stade du
Moulin à Marcoussis

Horaires : selon catégorie

Tarif :

Enfants : 125 €

Adultes : 140 €

Internet : fcmnvdb.footeo.com

Contact

Bruno Pineau (président)
Daniel Vogel • 09 79 02 90 85
06 60 69 72 59
fc.mnvdb@orange.fr
Siège social : 78 route de Nozay,
91620 La Ville du Bois

.....

HCCM hockey club du canton de Montlhéry

Hockey sur
rollers (Rink
Hockey).



Public : tout
public, à partir de 3 ans

Lieu de pratique : Escale

Tarif : A partir de 100 €

Internet : hccm91.com

Contact

Enzo Zanato (président)
06 85 71 29 80
contact@hccm91.com
Siège social : 14 rue de la Chapelle,
91310 Montlhéry





Judo Ju-Jitsu Club de La Ville du Bois



Pratique du judo.

Publics :

Enfants à partir de 4 ans

Adultes

Lieu de pratique et horaires :

Escale (dojo)

Lundi, mercredi, vendredi :

de 17h30 à 20h30

Samedi : de 9h à 12h

Contact

Claude Guégan (président)

Patrick Bessières • 01 69 01 59 36

06 72 03 82 58 • bebess2@free.fr

Siège social : 2 chemin des Fosses
Rondes, 91620 La Ville du Bois

Jeudi : 17h30 à 18h30 (7-8 ans)

Mardi et jeudi : 18h30 à 19h30

(9 ans et +)

Mardi et jeudi : 19h30 à 21h, 20h30

le jeudi (ados niveau confirmé)

Jeudi : 20h30-22h (adultes)

Tarif : de 140 à 200 € selon âge

Contact

Thierry Courmaceul (président)

06 11 45 63 89

Siège social : mairie, place du

Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

La Ville du Bois Futsal VDBFC



Futsal – football en

salle avec 2 équipes et
5 joueurs dont 1 gardien de but.

Durée des matchs : 2 x 25 minutes.

Public : adultes

Lieu de pratique et horaires :

Escale

Lundi : 20h15 - 22h30

Mercredi : 20h - 22h30.

Samedi : 9h-12h

Contact

Tristan Tessier (président)

06 88 46 05 59 • vdbfc@lpiff.fr

Siège social : 53 rue du Grand
Noyer, 91620 La Ville du Bois

Karaté Club

La Ville du Bois



Cours de karaté. Le karaté est
avant tout un apprentissage des
situations dangereuses. Une fois
assimilé, le combat devient créatif
et ludique, il devient un art martial.

Public : tout public à partir
de 6 ans

Lieu de pratique : Escale (dojo)

Horaires :

Mardi : 17h30 à 18h30 (6-7 ans)

Moto club de l'Essaim

Réunion de passionnés de moto.

Sorties en moto.

Contact

Serge Mauger (président)

06 72 84 35 83

mauger.serge@numericable.fr

Siège social : Chez Madame Lelan-
dais, 23 chemin des Berges,
91620 La Ville du Bois



Retraite Sportive



Randonnée, marche nordique, danse en ligne, aquagym, golf, swin golf etc... Une seule licence pour tous les sports valable dans toute la France.

Public : seniors de 50 ans et plus

Horaires : pendant la journée et l'année scolaire

Tarif : 30 € (+ participation supplémentaire pour certaines activités)

Internet :

retraitesportivevn.blogspot.com

Contact

Guy Hospital (président)

01 69 01 51 66

hospitalguy@orange.fr

Joël Gillot (vice-président)

06 12 68 98 20 • jlotj@wanadoo.fr

Siège social : 3 allée des Vignes,

91620 La Ville du Bois

Contact

Pascal Junius (président)

06 76 64 84 41 • cp.junius@sfr.fr

Siège social : mairie, place du

Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

Vélo Club

Urbisylvain VCU

Cyclotourisme FFCT. Cyclospor
UFOLEP. Pratique du cyclotourisme et du cyclospor.

Public : tout public

(enfants accompagnés)

Contact

Michel Radovic (président)

01 69 01 66 95

vcu.lvdb@cegetel.net

Siège social : mairie, place du

Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

Tennis Club

Tennis loisirs. Tennis

compétition. Mini

tennis. Club junior.

Public : tout public

Horaires :

Mercredi de 14h à 22h

Samedi de 9h à 18h

Tous les jours de 17h à 22h

cours collectifs

Tarif :

Adhésion annuelle : 44 € (enfants)

et 88 € (adultes)

Cours : de 120 € à 260 €





Solidarité et citoyenneté

ASCHAS Association Socio Culturelle Haïtienne d'Aide aux Secours

Promotion et réhabilitation des enfants et familles haïtiennes défavorisées.

Public : enfants, jeunes et adultes

Horaires : 9h à 19h

Contact

Pierre-Antoine François
06 29 51 71 79 • 01 69 01 87 04
aschasaidehaiti@yahoo.fr
Siège social : 9 bis rue des
Ecoles, 91620 La Ville du Bois

.....

Astula du Bois

Aide aux devoirs pour les collégiens, en collaboration avec l'association Inter'Val. Apprentissage de notre langue à des personnes étrangères, résidant



en France, ayant ou non été scolarisées dans leur pays d'origine. Accompagner ces personnes dans leur intégration sociale.

Public :

Aide aux devoirs : collégiens

Alphabétisation : adultes

Lieu de pratique et horaires :

29 chemin des Berges, 91620 La Ville du Bois

Horaires adaptés et définis entre les bénévoles et les apprenants

Tarif : Cotisation annuelle de 5 € (adultes)



Contact

Emile Deiss (président)
Séverine Guyomar, Nicolas
Daigremont • 01 64 49 00 76
interval.lvdb@voila.fr
Siège social : 29 chemin des
Berges, 91620 La Ville du Bois

Internet :

<http://fcpevdb91.free.fr/>

Contact

Cécile Belalbre (présidente)
06 20 60 48 99
fcpelavilledubois@gmail.com
Siège social : 44 rue Ambroise
Paré, 91620 La Ville du Bois

Bien Vivre à La Ville du Bois



Proposer des améliorations du
cadre de vie et lutter contre
les nuisances. L'association est
agréée "défense de l'environne-
ment".

Public : tout public

Tarif : A partir de 6 €

Internet : www.bvdb.org

Contact

Gérard Tessier (président)
06 81 08 23 11
info@bvdb.org
Siège social : 53 rue du Grand
Noyer, 91620 La Ville du Bois

FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc

Défense du devoir de mémoire
envers les victimes civiles et
militaires des guerres et du droit
à réparation envers les anciens
combattants d'Afrique du Nord.

Public : anciens combattants
d'Afrique du Nord

Tarif : 25 € par an, calendrier et
abonnement à "l'Ancien d'Algé-
rie" compris

Contact

Jean Horvath (président)
01 69 01 85 60
jose.vinoles@laposte.net
Siège social : mairie, place du
Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois

FCPE La Ville du Bois



Participation à la vie
des écoles (conseil
d'école, fête de fin
d'année), actions

menées concernant divers sujets
(rased, commissions des menus,
sécurité, promotion de la lecture
par l'offre d'un livre...).

Public : parents d'élèves

Lieu de pratique et horaires :

1^{er} mardi des mois pairs, 20h30,
au stade (salle de réunion)
1^{er} vendredi des mois impairs,
20h30, au foyer des anciens





Inter'Val

Association de prévention spécialisée s'adressant aux jeunes de 11 à 25 ans et à leurs familles rencontrant des difficultés. Détails en page 63.

Lieu de pratique et horaires :

29 chemin des Berges,
91620 La Ville du Bois

Tous les jours, sur rendez-vous

Tarif : gratuit

Contact

Emile Deiss (président)
Séverine Guyomar,
Nicolas Daigremont
01 64 49 00 76
interval.lvdb@voila.fr
Siège social : 5 rue de la Basse
Roche, 91140 Villebon-sur-Yvette

Les Amis d'un Coin de l'Inde... et du Monde LACIM

Aide aux pays en voie de développement. Parrainage d'un village du Mali.

Public : habitants du secteur de Montlhéry

Tarif : cotisation annuelle

Contact

Jean Chevalier (président)
01 69 01 68 68
Siège social : 41 rue des Joncs
Marins, 91620 La Ville du Bois

Les enfants du Vietnam Kim Yèn

Activités culturelles et sportives, organisation de manifestations diverses dans le but de réunir des fonds pour venir en aide aux enfants défavorisés du Vietnam.

Public : tout public

Tarif : Adhésion : 10 €

Contact

Gilles Pham (président)
01 60 81 20 38
gilles.pham@laposte.net
Laurent et Nathalie Pham Van
01 69 01 05 41
lnphamvan@free.fr
Siège social : 6 route de Nozay,
91620 La Ville du Bois



Secours Catholique

Accueil au local avec aide alimentaire et vestimentaire (2 colis par mois). Ecoute, accompagnement y compris aide aux démarches. Accueil autour d'une tasse de café de tous ceux qui sont confrontés à la solitude ou en recherche d'échanges.

Horaires :

Tous les mardis de 9h à 17h

Contact

Marie-Elisabeth Philippot
(présidente) • 01 69 01 94 25
06 30 95 60 02
Siège social : Maison de la
Solidarité, 10 rue Ambroise Paré,
91620 La Ville du Bois

Secours Populaire

Aide caritative morale et matérielle.

Horaires :

2^{es} et 4^{es} jeudis du mois :
10h-12h et 14h-15h30

Contact

Martine Lemaire (présidente)
01 69 63 02 64
Siège social : mairie, place du
Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois



Autres

Association Nationale pour la Professionnalisation de la Sécurité Privée

Informe sur les formations, professions, devoirs et droits de la sécurité privée.

Tarif : de 15 à 45 € selon statut

Contact

Alain Cornu (président)

01 69 01 26 31

(du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h)

a-n-p-p-s@hotmail.fr

Siège Social : 9b rue des Ecoles,
91620 La Ville du Bois



Danger CR9

L'association a pour but la non-ouverture dans la Vallée du

Rouillon et du Ruisseau Blanc du CR9, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la vallée.

Contact

Jean-Christophe Peltier

(président)

06 66 41 99 03

Siège social : 25 chemin de
Lunézy, 91620 La Ville du Bois



Foyer des Anciens



Sorties à thème (spectacles divers), loisirs ludiques, repas dansants. Voyage annuel.

Public : préretraités, retraités et anciens

Lieu de pratique et horaires :

Salle du Foyer des Anciens
(20 rue Ambroise Paré)

Lundi : de 14h à 19h

Mardi : de 17h à 18h45

Jeudi : de 10h à 20h

Vendredi : de 17h à 18h45

Tarif : 18 € / an

Contact

Christian Michard (président)

01 69 80 60 67 (rép.)

foyer-lvdb@laposte.net

Siège social : mairie, place du
Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

Informatique LVDB

Cours d'initiation et de perfectionnement à l'informatique : traitement de texte, utilisation du clavier et de la souris, internet, photo, administration, calcul et matériel.



Public : débutant ou avec un peu d'expérience

Lieu de pratique et horaires :

12 rue Ambroise Paré,
91620 La Ville du Bois

En période scolaire : cours "logiciels" le mardi, soit le matin de 9h à 11h15, soit le soir de 19h15 à 21h30

Cours "matériel" le jeudi

Tarif :

Adhésion annuelle : 10 €

Session de 6 cours de 2 heures :
20 €

Internet : <http://info-lvdb.fr>

Contact

Jean-Marie Pagnon (président)

01 69 01 75 95 • 06 15 89 80 93

info@info-lvdb.fr

Siège social : 61 chemin de
Lunézy, 91620 La Ville du Bois

.....

GIV



Organisation de rassemblement de joueurs de jeux vidéos.

Public : 16 ans et +

Lieu de pratique : Escale

Tarif : www.giv-lan.fr/

Contact : www.giv-lan.fr/





Numéros utiles





Urgences vitales

- **Urgences (n° européen) :** 112
- **Pompiers :** 18
- **Samu :** 15
- **SOS médecins :**
0 826 88 91 91
- **Police nationale :** 17
- **Police municipale :**
01 64 49 55 60
- **Gendarmerie :** 01 69 63 25 00
- **SOS mains** (clinique de l'Yvette) : 0 826 30 60 30
- **Centre anti poison Evry :**
01 40 05 48 48
- **Allô, enfance en danger :**
119 (numéro gratuit 24h/24)
- **Enfants disparus :** 116 000
- **Urgences hôpital de Longjumeau :**
01 64 54 30 34 / 33
- **Urgences pédiatriques de l'hôpital de Longjumeau :**
01 64 54 30 06

Urgences techniques

- **GRDF (Urgences / Sécurité / Gaz) :** 01 64 46 13 14
- **ERDF (dépannage) :** 09 726 750 91
- **Lyonnaise des eaux (urgences) :** 0 977 401 142
- **Urgences gaz naturel :** 0 800 47 33 33



Prévention écoute

- **Centre Communal d'Action Sociale** : 01 69 63 32 79
- **Alma (maltraitance sur personnes âgées)** : 01 42 50 11 25
- **Alcool, tabac, drogues (soins, accompagnement, prévention)** : 01 69 32 22 22
- **Ecoute alcool** : 0 811 91 30 30
- **Cancer Info Service** : 0 810 810 821
- **Drogues info service** : 0 800 23 13 13
- **Tabac info service** : 39 89
- **Ecoute cannabis** : 0 811 91 20 20
- **Jeunes violences écoute** : 0 808 807 700
- **Joueurs écoute info service** : 09 74 75 13 13
- **Inter'Val (prévention des jeunes)** : 01 64 49 00 76
- **Mission Locale des 3 Vallées** : 01 64 49 78 02
- **Sida info service** : 0 800 840 800
- **SOS amitié Ile-de-France** : 01 42 96 26 26
- **Accueil sans abri** : 115
- **Mediavipp 91 (aide aux victimes)** : 01 60 78 84 20
- **CIDFF Essonne (droit des personnes - permanence juridique)** : 01 60 78 46 30

Administration

- **Mairie de La Ville du Bois** : 01 64 49 59 49
- **Allô Service Public** : 39 39
- **Orange (Massy)** : 1014
- **La Poste (service consommateurs)** : 3631
- **Centre des finances publiques (impôt sur revenus, taxe habitation)** : 01 69 93 58 33
- **Préfecture (Evry)** : 01 69 91 91 91
- **Sous-préfecture (Palaiseau)** : 01 69 31 96 96
- **Tribunal Grande Instance (Evry)** : 01 60 76 78 00
- **Tribunal d'Instance (Longjumeau)** : 01 69 10 26 50
- **Notaire (consultations gratuites par la chambre des notaires de l'Essonne, sur rendez-vous, à Evry)** : 01 60 78 01 27



Santé

Pharmacie de garde

Nuit (20h-8h) :
contacter le commissariat de
police de Sainte-Geneviève au
01 69 72 17 17

Dimanche et jours fériés :
les pharmacies affichent
la pharmacie de garde

.....

Hôpitaux et cliniques

Centre Hospitalier de Longjumeau

159 rue du Président François
Mitterrand
91160 Longjumeau
Tél. : 01 64 54 33 33

Centre Hospitalier d'Orsay

4 place du Général Leclerc
91400 Orsay
Tél. : 01 69 29 75 75

Centre Hospitalier d'Arpajon

18 avenue de Verdun
91290 Arpajon
Tél. : 01 64 92 92 92

Clinique de l'Yvette

67-71 route de Corbeil
91160 Longjumeau
Tél. : 0 826 30 60 30

Clinique des Charmilles

12 bd Pierre Brossolette
92290 Arpajon
Tél. : 01 69 26 88 88

.....

Centres de santé

Dispensaire

Place du Maréchal Leclerc
91260 Juvisy-sur-Orge
Tél. : 01 69 21 49 22

Centre de soins

42 rue Marx Dormoy
91300 Massy
Tél. : 01 69 20 88 87

Hôpital privé

Jacques Cartier

6 avenue Noyer Lambert
91300 Massy
Tél. : 01 60 13 60 60

.....

Professionnels médicaux et paramédicaux

Médecins généralistes

- Centre Médical Ambroise Paré
Martine Bécourt, Philippe
Boissel, Thierry Soulie
58 Grande Rue
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 60 82 57 32
- Haïk Gabriel
21 chemin des Erables
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 01 87 88

Chirurgien dentiste

Jean-Jacques Aiach
7 Grande Rue
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 80 61 47

Infirmiers

- Isabelle Raymond
Fabienne Begard
Françoise Le Floch
Dominique Gréard
35 rue du Gaizon
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 01 20 15
06 63 89 59 34
- Sonia Génisson
Sandrine Chauvin
38 Grande Rue
91620 La Ville du Bois
Tél. : 06 99 79 01 84



Masseurs-kinésithérapeutes

- Marie-France Guillevin,
Isabelle Gauche-Lopez
18 Grande Rue
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 80 73 78
- Jacques Loudot, Olivier Walter
Résidence Les Acacias
4 allée Saint Fiacre
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 01 95 17

Orthophonistes

- Maeva Tramoni
Anne Crabérou
Céline Ferré
Claudine Fournier
6 rue du Grand Noyer
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 80 70 64

Pédicure-podologue

- David Rayer
21 chemin des Erables
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 01 95 29

Pharmacies

- Pichereau
1 Grande Rue
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 01 06 47
- Centre commercial Carrefour
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 72 84

Psychologue

- Corine Nguyen-Colombini
58 bis, Grande Rue
91620 La Ville du Bois
Mobile : 06 20 31 20 36
corinenguyen@aol.com

Psychothérapeute, sophrologue

- Sandra Le Moing
38 Grande Rue
91620 La Ville du Bois
Mobile : 06 09 15 62 21
sandra.le-moing@laposte.net

Coach et médiateur certifié

- Aurore Palis
38 Grande Rue
91620 La Ville du Bois
Mobile : 06 17 06 00 45
aurore.palis@gmail.com

Centre médico-psychologique

- CMP
16 rue Luisant
91310 Montlhéry
Tél. : 01 69 80 98 94
- CMP enfants-adolescents
14 chemin de la Croix du Mesnil
91310 Longpont-sur-Orge
Tél. : 01 64 49 02 42

Taxis

■ Taxis réunis

- 1 rue Gustave Eiffel
91420 Morangis
Tél. : 01 69 34 34 34

■ Amaral taxi

- 96 bis rue des Joncs Marins
Tél. : 06 85 33 64 29

■ Translan' City

- (transport à la demande)
Tél. : 06 07 48 34 59

A**B****1****2****3****4****5**



Index des rues

8 Mai 1945 (voie du) D2

A

Acacias (chemin des) A2
Alexandre Dumas (impasse) C5
Ambroise Paré (rue) C3
Arboriculteurs (impasse des) C4
Auvergnés (chemin des) B4•C4

B

Bas des Vaux (chemin du) B5•C5
Beaulieu (avenue de) C3•C4
Beaulieu (place) C4•D4
Bel Egout (sentier du) C5
Belles Dames - Monthéry (pont des) D6
Bergers (sentier des) C4
Berges (chemin des) C3•D3
Bicentenaire 1789-1989 (allée du) D3
Bois des Vallées (sentier du) C4•C5
Bois Monsieur (sentier du) A3•B3
Bretelles d'accès RN 20
vers Orléans- Monthéry D5

C

Cailleboudes (rue des) D3
Carriers (allée des) C4
Casimir Gouny (rue) C2•D2
Cersaie (chemin de la) C3
Chailloux (chemin des) C3
Châtaigniers (sentier des) B2•C2
Chanterelles (allée des) A2
Circulaire (rue) C4
Clos de la Brizarde (sentier du) C5
Clos (chemin des) C2•D2
CR9 B1•C1
Croix Saint Jacques (chemin de la) D2
Croix Saint Jacques (rue de la) D2•E1

D

Division Leclerc - RN 20
(avenue de la) D5 à E1

E

Ecoles (rue des) C3•D3
Emile Orriols (rue) C3•D3
Erables (chemin des) C3•C4
Erables (sentier des) C3

F

Forêts (sentier des) D3•D2
Fosse aux Moines (chemin de la) A2•B2
Fosses Rondes (chemin des) B2
Fosses Rondes (impasse des) B3•B2

G

Gaillard (rue de) D3•D4
Gaillard (sentier de) D3•D4
Gaizon (rue du) B4•C4•C3
Garenne (chemin de la) C5
Grand Noyer (rue du) D3•D2•E2
Grande Rue C3•D4
Grange aux Cercles (rue de la) D2•E2
Graviers (allée des) D5
Graviers - Monthéry (rond point des) D5
Graville (passage de) C3
Grenouillère (chemin de la) C4
Gris Près (sentier des) B4

Gros Chêne (chemin du) B4
Guédrons (chemin des) C4

H

Hameau (impasse du) C5
Haut des Vaux (chemin du) B5

J

Jean de La Fontaine (rue) C4•D4
Jean-Jacques Rousseau (rue) C5•D4•D5
Jacques Tati (allée) D1
Joncs Marins (sentier des) C2
Joncs Marins (route des) A2 à D2

L

Lauriers (allée des) C3
Lièvres (chemin des) B4
Longaines (rue des) B2
Lunézy (chemin de) A2
Lunézy (sentier de) A2

M

Maisonnettes (chemin des) C1
Maraichers (rue des) D4
Ménil (chemin du) C4•D4
Mésanges (allée des) B2
Messe (sentier de la) A3
Monthéry (Vieux Chemin de) C5•C4
Morilles (allée des) A2
Moutons (chemin des) C4
Murger à Jamais (chemin du) C5•D5

N

Néfiliers (ruelle des) D3
Nozay (route de) A2•B2•C2

O

Orge (impasse de l') D4•D5

P

Panorama (ruelle du) C3
Pente Douce (chemin de la) C2
Petites Montées (sentier des) C4
Pins (allée des) D5
Pionniers (chemin des) C2
Place Verte (chemin de la) B2•B3
Plateau (chemin du) C2•C3
Plessis Saint Père (rue du) D2•E2
Poirier de Cloches (sentier du) D3
Postes (voie des) D4•D3•D2
Près (rue des) D4
Presbytère (ruelle du) C2•C3

Q

Quererains (sentier des) D3•D2

R

RN 20 D5 à E1
Renondaines (rue des) C5
Roche à l'Hermitte (chemin de la) C5•C4
Roches (voie des) B5•C5
Roseraie (allée de la) D4
Ruelle des Vaux (chemin de la) B5
Ruisseau Blanc (chemin du) A2
Ruisseau Blanc (rue du) A2
Riots (chemin des) C3

www.
la **ville** du **bois**.fr



Mairie
Place du Général de Gaulle - 91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49